

LA CLEF
DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

DECEMBRE 1760.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale Et
Approbation du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts. & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o nouv. édit. revûe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux. Ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

DÉCEMBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant un Mémoire sur l'Agriculture:

NOUS avons donné le mois passé un
*Extrait de Mémoire curieux sur divers
sujets de Médecine.* Présentement nous en rap-
portons un plus intéressant ; il touche la princi-
pale roüe de prospérité d'ici bas. C'est l'Extrait
d'un *Mémoire sur l'Agriculture*, envoyé à la
zèz-loisible Société d'Agriculture de Berne, avec
l'Extrait des six premiers Livres du Corps com-
plet d'œconomie rustique de feu Mr. Tho-

mas Hale. Livre in 4°. de 167 pages, imprimé à Paris.

Personne de nos jours ne doit ignorer que l'Agriculture est pour les Empires une source féconde des richesses les plus solides, & le vrai principe de la puissance des Nations. Le Mémoire, dont il est question, est un des meilleurs Ouvrages qui ayent été faits sur cette importante matière. Son Auteur, déjà si connu sous le nom de l'*Ami des hommes*, soutient ici sa réputation, & justifie de plus en plus par de nouveaux bienfaits la qualité respectable sur laquelle il s'est annoncé.

La Société d'Agriculture, établie à Berne, proposa l'année dernière 1759 pour sujet de deux Prix d'examiner & de discuter 1°. Les raisons qui doivent engager la Suisse par préférence à la culture des terres. 2. Les empêchemens généraux & particuliers qui s'y rencontrent. 3. Les moyens généraux & particuliers que ce pays fournit relativement à cette culture. Aussi-tôt Mr. le Marquis de Mirabeau composa le Mémoire que nous annonçons, & il déclara que les Prix n'étoient point son objet. « Je suis, » dit-il, trop éloigné pour combattre à armes » égales, & d'ailleurs *combattre* est un mot » proscrit dans ma conscience. Je veux seule- » ment rendre hommage au plus digne des Tri- » bunaux, & lui offrir mon foible tribut, mais » tribut de zèle, de tendresse & de respect. » Il entre après cela en matière, s'attachant à l'ordre prescrit dans les Articles proposés. Nous allons suivre sa marche, autant que la nature & les bornes d'un Extrait pourront nous le permettre.

Sur le premier Article, qui ne lui paroît pas assez clairement énoncé, l'Auteur demande si les membres

membres de la Société d'Agriculture ont voulu dire que la Suisse doit s'attacher à la culture des terres *par préférence à toute autre culture*, ou si cette contrée doit *préféablement à tout autre pays* être destinée à rapporter des bleds. A l'occasion de ce double sens que présente la proposition, l'Ami des hommes indique rapidement les raisons générales qui déterminent le choix de la culture des terres & de leur emploi. S'agit-il d'un pays qui soit totalement privé de communication avec l'Etranger ? il est évident que la culture du bled, ou d'autres grains qui sont des denrées de premier besoin, doit avoir la préférence sur la culture des denrées qui ne sont que de luxe, d'utilité, ou de seconde nécessité. Mais il n'est pas de contrée inaccessible au Commerce : or, par-tout où il y a un Commerce extérieur, libre & facile, & le meilleur emploi des terres est celui qui procure le plus grand profit évalué en argent. Par la vente de son superflu, le pays pourra se procurer avec avantage l'achat de ce qui lui manque. L'intérêt instruit de soi-même le Cultivateur à diriger ses travaux vers le profit. Au reste, le meilleur produit des terres, évalué en argent, doit être considéré relativement au produit total, y compris les frais, & relativement au produit net, frais déduits. Il faut voir, dans le Mémoire, le développement de ces principes bien calculé d'après différentes hypothèses, dont l'exposition nous meneroit trop loin. Nous dirons seulement qu'il résulte de ces hypothèses & de ses inductions, que la préférence des cultures est & doit être presque toujours décidée par le *produit net*, & non par le *produit total*.

Après cette digression qu'on ne doit pas regarder

det comme étrangère au sujet de ce Mémoire ; l'Auteur revient à la question proposée. Il est certain, dit-il, que la Nature en général semble avoir destiné plus particulièrement le territoire Helvétique au pâturage des bestiaux. La Suisse est montagneuse, pleine de sources, de rivières & de lacs : les possessions y sont circonscrites & bornées par la Nature, & par les principes du Gouvernement analogue à la nature du pays. Toutes ces dispositions primitives paroissent contraires à la culture des bleds. Les terres les plus propres à cette production sont plaines : 1°. Parce qu'en général elles reçoivent plus également, dans toutes leurs parties, les influences de l'air, de la pluye & du soleil : 2. Parce que des terres fréquemment remuées sont sujettes à perdre leur engrais & leur substance, à être emportées & ravinées, si elles sont en pente. 3. Parce que sur un sol vaste & uni, il est plus aisé de vaquer à la culture, d'étendre ses possessions, & de fillonner également, promptement, & à moins de frais & de perte de tems. Dans un pays tel que la Suisse, on ne peut guères se servir de la charruë ; il y faut presque par-tout employer la bêche. Or, au moyen de la charruë, un homme, à l'aide de deux chevaux ou de quatre bœufs, peut labourer ce que vingt hommes ne laboureroient pas à bras. La culture exécutée par des animaux est donc bien supérieure à la culture de main d'homme. Ainsi, à considérer la chose sous ce point de vûë, on ne sauroit disconvenir qu'en général la Suisse n'ait de très-grands désavantages pour la culture des bleds par comparaison avec les pays de plaines. Ces désavantages néanmoins seroient une raison de plus pour s'y attacher : & la question proposée par

la Société n'en seroit que plus sage & plus patriotique. Mais il est une autre manière d'envisager cet objet. Il faut considérer cette partie de l'Agriculture selon les vûes de l'humanité. En ce sens, s'il est un Gouvernement assez heureux pour ne faire cas que de l'homme, pour ne point ambitionner la puissance, mais l'innocence & la tranquillité, ce Gouvernement doit protéger entre tous les Arts celui qui fait vivre le plus d'hommes, & entre les manières de l'exercer celle qui employe le plus de mains. Certainement de toutes les cultures, celle qui produit le plus d'alimens propres à notre nourriture; après le jardinage, c'est la culture des bleds : de toutes les manières de cultiver les bleds, celle qui rapporte le plus, c'est la forte culture à bras. Il est vrai, poursuit notre Auteur, que ces bras consomment ce surplus au moins; mais ce sont des hommes laborieux, forts, innocents & vertueux: & si le Gouvernement de la Suisse est ce qu'annonce sa réputation, c'est à se procurer le plus grand nombre possible de ces hommes-là que tend sa Politique: en ce cas, il ne doit plus se plaindre des empêchemens que nous avons cités, mais au contraire bénir la Providence de ce qu'elle a adapté la nature de son sol aux principes de son existence.

On trouvera, dans cette première Partie, une peinture très-intéressante & très-animée de la vie pastorale, que notre Auteur semble préférer à la vie aratoire, comme ayant plus de rapport à l'ordre simple de la Nature.

En traitant des empêchemens généraux ou particuliers qui s'opposent à la culture des bleds, l'Auteur en présente plusieurs qui sont étrangers à la Suisse, « Mais les maux politiques sont «

« tous contagieux, & peut-être l'épidémie est
 « elle dans le voisinage de la Suisse. » A tout
 hazard, ajoute-t-il, je parle à l'univers. Que
 ceux qui ont suscité ma voix, me pardonnent l'ex-
 tension de mes organes.

Le premier & le plus fatal des empêchemens
 que peut rencontrer la culture des bleds, « c'est ce
 « qu'on appelle *la Police des Grains*, mot à
 « jamais détestable, si l'on savoit tous les maux
 « qu'elle a faits à l'humanité. Je demande par-
 « don d'avance, si la chaleur de la composition,
 « liée à la force des raisons, m'emporte à quel-
 « ques expressions peu mesurées. . . . Je
 « proteste que personne ne respecte plus que moi
 « tous les Gouvernemens établis dans l'Euro-
 « pe; . . . mais plus ils sont respectables,
 « moins ils sont à craindre pour un homme qui
 « n'a d'intérêt que la justice & la vérité. »

La suite de ce morceau n'est pas écrite avec
 moins de force & d'énergie. Nous y renvoyons
 nos Lecteurs. On y verra que l'Auteur condam-
 ne la méthode établie dans quelques Gouverne-
 mens, & empruntée des Romains, d'établir des
 Magazins publics, pour subvenir aux misères
 du Peuple; que ces Magazins ont servi en plu-
 sieurs lieux de prétexte au monopole d'achat & de
 vente; que, par cette précaution dangereuse, on
 a fait prendre au peuple en aversion les greniers
 vraiment utiles, qui sont ceux des propriétaires
 ou des Marchands qui amassent du bled à leurs
 fraix. Dans les tems où le Commerce étoit in-
 connu, ces Magazins publics pouvoient avoir
 une sorte d'utilité; mais aujourd'hui que les che-
 mins sont ouverts d'un monde à l'autre, que le
 Commerce toujours éveillé par la concurrence
 & par la cupidité, est attentif à chercher les dé-
 bouchés

bouchés des marchandises & des denrées superflues, comment peut-on craindre que celle qui est de premier besoin, manque aux lieux où la nécessité l'appelle ? Le bled est comme l'eau, dit ingénieusement notre Auteur : il cherche toujours son niveau. Il accourra, en réfluant d'un port à l'autre, d'Egypte en Sibirie, & cela d'une rapidité inconcevable, sans qu'on puisse l'en empêcher, si une fausse prudence ou l'avarice des Préposés de l'autorité ne forme des digues pour l'arrêter. La Hollande, qui n'a ni territoire, ni magasin que ceux de ses Marchands, ne connut jamais la disette.

Après un beau parallèle de Colbert & de Sully quant au plan de leur administration respective, parallèle dont tout l'avantage est pour le Ministre de Henri IV, notre Auteur s'attache à détruire le préjugé répandu dans la plûpart des esprits, savoir qu'il est utile de tenir les grains à bas prix dans un Etat ou dans une Ville. Il prouve très-bien que ce n'est que le surhaussement subit & imprévu du prix des bleds, qui soit redoutable, & qui entraîne la misère du pauvre peuple. En effet, ne voit-on pas tous les jours que le petit peuple abandonne les Provinces où le bled est à bas prix, & en non-valeur, tandis qu'il abonde où la subsistance est plus chère ? C'est que, dans ces lieux où le bled coute davantage, la journée des ouvriers est aussi plus considérable, & que déduction faite de leur dépense & de leur consommation, il leur reste plus de profit net. La facilité de la liberté du débit procure le bon prix du bled : le bon prix anime la culture, & amene l'abondance de cette denrée : l'abondance & le bon prix forment les revenus, favorisent la population, & procurent l'aïssence

l'aifance des habitans. Pour que le bled foit en bon prix, il faut, dit notre Auteur, que le Septier de bled, mefure de Paris, qui pefe environ 240 livres, foit le tiers du marc d'argent, (pages 44 & 45.)

On verra que des observations judicieufes faites d'après l'expérience prêtent ici une nouvelle force aux raifonnemens & aux calculs. Ces diffuffions font fuivies d'une apoftrophe noble & pathétique aux perfonnes qui font à la tête de l'adminiftration dans les différens Gouvernemens. « O vous ! dit l'*Ami des hommes*, qui voyez d'un œil paternel, mais foudieux, les dangers qui femblent menacer les peuples commis à vos foins, & dont le cœur s'ouvre à des craintes dont la cupidité couverte du mafque du bien public fait profiter; étendez un instant vos regards, & cherchez par quel canton de l'Europe, par quelle partie de l'Univers, le feu d'une difette univerfelle peut pénétrer fans que les pompes de l'abondance l'éteignent auffi-tôt, dès qu'on les laiffera couler &c. (page 56.)

Mais ces avantages feront les fruits heureux de la liberté abfoluë, générale, indéfinie du Commerce des grains, en guerre comme en paix, avec les amis & les ennemis. Le Marchand de bled, le Courtier, le Blâtier de détail &c. doivent être des hommes fâcrés dans tout Etat où l'on aspire à voir prospérer ce genre de culture. Cette liberté générale & abfoluë est le *pivot principal de l'Agriculture* : notre Auteur la qualifie de *première Loi divine & physique de l'Agriculture*. « Si jamais un peuple établit & exécute cette Loi, pourfuit-il, & qu'il fouffre enfuite de la difette, je consens à être con-

damné

damné au supplice de ce Père si connu par le trait qu'on appelle *la Charité Romaine*, à languir en prison sans autre nourriture que le lait de sa propre fille, & à mourir dans ses bras en le voyant tarir, » (page 59.)

Dans ce Mémoire, on n'omet aucun des empêchemens qui s'opposent à la vivification & aux progrès de l'Agriculture : tels sont les corvées, les impôts, les rentes & rentiers, le placement de l'argent sur les fonds publics des Etrangers, les défenses de clôre les champs, les Communes &c. Sur ce dernier article on trouvera des remarques excellentes. Il paroît, sans doute au premier coup d'œil, que ces Communes sont de bien public, & par conséquent la propriété du pauvre qui y fait paître quelques bestiaux, dont le rapport pourvoit à sa subsistance. Mais, dans le vrai, c'est autant de territoire en non-valeur, perdu par conséquent pour l'Etat, & plus encore pour le pauvre, qui n'a d'intérêt qu'à être au milieu d'une forte Agriculture, dont les travaux multipliés le font vivre & le rendent nécessaire. Les Anglois ont si bien senti cette vérité, qu'ils ont converti presque toutes les Communes en propriétés. Si-tôt que quelques-uns des *Parti-prenans* à une Commune présentent Requête au Parlement à l'effet d'ordonner la distribution de ces biens au marc la livre à tous les ayans cause; que les autres le veulent ou non, le Parlement nomme douze Juges-Experts qui, avec les formalités requises par les Loix, font faire la répartition de ce territoire, dont chaque portion devient ainsi propriété incommutable dans les mains de chaque particulier.

Notre Auteur, qui soutient par-tout son caractère

raète de *Ami des hommes*, exhorte les treize Cantons à permettre la clôture des champs : il recommande en même-tems de planter sur ces clôtures des arbres fruitiers qui puissent offrir des rafraichissemens aux Voyageurs altérés. « Fermez, leur dit-il, dignes Elèves de la Nature, fermez vos champs aux ravages ; mais que leurs remparts soient couverts des drapeaux de l'hospitalité. On n'ébranchera jamais les vergers de celui qui excite les passans à prendre part à leur abondance &c. » (page 77.) Il y a, dans ce peu de mots, un sentiment qui pénètre l'ame du Lecteur. On est tenté de s'écrier qu'un Citoyen qui pense si généreusement, mérite, non pas seulement tous les prix d'une Société littéraire, mais toute la reconnoissance du genre humain.

La troisième Partie du Mémoire s'ouvre par l'exposition des moyens généraux & particuliers que la Suisse fournit relativement à la culture des bleds. Mais ces moyens, il faut les mettre en œuvre. Par quel art, par quel secret peut-on se flatter d'y réussir ? Point d'autre, dit notre Auteur, que *le règlement ou l'encouragement*. Le règlement est sujet aux plus grands inconvéniens ; & les Gouvernemens qui l'ont regardé comme le principe de l'action politique & qui ont agi en conséquence, n'ont fait qu'introduire le monopole dans toutes les parties, & gangrener toutes les veines de l'Etat. Il n'est donc, poursuit notre Auteur, de véritable moyen que *l'encouragement*.

La première spéculation que doivent former les Protécteurs de l'Agriculture, c'est que, dans cet art *d'institution divine*, toutes les parties s'entraident, & rentrent les unes dans les autres : de manière qu'il soit impossible d'en faire prof-
péra

Yter une, sans les encourager toutes; comme aussi d'en négliger une, sans que toutes en souffrent plus ou moins. A l'égard du choix des différentes productions, on peut s'en rapporter à l'intérêt des propriétaires & des Colons. Cet intérêt éclaire suffisamment le cultivateur, & toute la théorie imaginable n'est qu'ignorance auprès. Qu'importe ce qu'on tire de la terre, si l'on en tire le meilleur produit net, évalué en argent? Les plantations des Vignes deviennent-elles trop multipliées dans un Etat? vous arrêterez aisément ces plantations en accordant une liberté entière à la culture & au Commerce des grains: bientôt cette culture reprendra ses avantages naturels. Mais vouloir établir cette culture en étouffant les autres, c'est multiplier les friches: c'est, dit l'Auteur, comme si, en ébranchant mes sauvageons, je prétendois qu'il faudroit bien à la fin que l'arbre devint franc, faute de pouvoir être autre chose, (page 82.)

Le second encouragement qu'exige & demande la culture des grains, c'est la facilité du débit, sans lequel les denrées ne peuvent avoir de prix. Il faut donc ouvrir les débouchés, faciliter les transports, en diminuer les frais; parce que le Commerce ne vit que du grain qu'il fait sur ses voitures. Tout ce qu'il lui en coûte en frais de voyage, est nécessairement pris sur la production ou sur la consommation.

Des Hommes d'Etat, respectables d'ailleurs, ont souvent pensé à établir, dans leurs contrées, l'uniformité des poids & des mesures. Notre Auteur est bien éloigné d'approuver ce projet, dont l'exécution tendroit à faire oublier le principe excellent, qui dit que les Loix Politiques ne sauroient trop imiter les Loix de la Nature; elle

est uniforme en grand, & variée dans le détail. Tout ce morceau, qui est rempli d'observations vraiment utiles, mérite d'être lû. (Voyez les pages 85 & 86.)

Après la liberté du Commerce des bleds & la facilité des débouchés, on ne peut plus traiter que des encouragemens de détail. Un des plus avantageux en ce genre, c'est de faire prendre à chacun son héritage en gré. Chacun aime son champ en proportion de ce qu'il se trouve à portée de lui donner des soins & d'en jouir. Il faut que le propriétaire vienne au secours des Fermiers; qu'il les protège; que, dans les années de non-valeur des productions, il attende pour les payemens du fermage les tems favorables à la vente des denrées &c.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans ce qu'il dit des dommages que cause à l'Agriculture la trop grande quantité de gibier, & sur-tout des bêtes fauves. Sa tendresse pour les Laboureurs s'enflamme à cette occasion, & les expressions les plus énergiques viennent animer son style, & lui donnent un nouvel éclat.

L'instruction est encore un excellent encouragement; mais l'exemple est la meilleure des instructions. « N'espérez pas faire aisément adop-
 30 ter de nouvelles méthodes au Cultivateur, qui
 30 risque tout, s'il hazarde les fruits de son tra-
 30 vail; à moins que vous ne mettiez sous ses
 30 yeux des essais dont les succès le déterminent
 30 à l'imitation, la plus impérieuse des Loix. »
 On fait ici un grand éloge de l'Ouvrage de Mr. Thomas Hale, intitulé : *Corps complet d'Oeconomie Rustique*. Ce Livre est si estimé en Angleterre, qu'un grand nombre de Paroisses en tien-
 neat

ont un exemplaire enchainé sur un Pupitre dans la Sacrificie pour l'usage des habitans.

On ne sauroit trop recommander au propriétaire de s'attacher à gagner la confiance de ses Fermiers, de les affectionner à ses champs, d'en changer sur-tout rarement. « La terre, dit si bien notre Auteur, est comme un enfant qui perd toujours à changer de nourrice. Que d'âge en âge vos Colonis ne connoissent que leur Contrée, qu'ils trouvent le tombeau de leur père, le berceau de leurs enfans, &c. » Le Mémoire finit par un magnifique tableau de la vie pastorale & *aratoire*, comparée avec les différentes conditions qui remplissent les Villes. « Que sont ces Philosophes, nous dit-on, qui s'écrient, qu'ils tiennent école de bonheur, & dont les leçons peignent la tristesse de l'orgueil avide & mécontent ? Leurs systêmes de bonheur factice sont un vêtement tendu, qui ne sauroit aller aux différentes tailles, aux goûts, aux génies, aux caractères divers. Ils nous promettent l'indépendance, & gémissent eux-mêmes dans les fers. Eh ! qu'ils nous parlent du bonheur naturel, qu'ils nous invitent à le chercher dans les compagnies ! &c. » (page 104.)

On a dû s'appercevoir que cet Extrait n'est guères qu'un tissu de citations. Nous avons tâché de donner une idée de l'Ouvrage, mais pour en connoître le mérite, il faut le lire & le relire. On y trouvera tout ce qui caractérise un bel esprit, une ame vertueuse, & un bon Citoyen.

DUCHESNE, rue St. Jacques à Paris, a des Exemplaires d'une Epitre en Vers libres, intitulée

lée : *La vraie Philosophie, ou l'Art d'être heureux* : Ouvrage de Mr. Dorat, jeune Poète qui a de la fécondité & du naturel dans l'esprit.

A parler dans toute la rigueur des termes, *l'Art d'être heureux* sur la terre est un Art chimérique. *Nasci, laborare, mori*, voilà toute notre vie; commel'a dit un vrai Sage, il y a plus de douze siècles. Mais on peut diminuer la somme des maux; & c'est sous ce point de vûë qu'il faut considérer l'Épître de Mr. Dorat.

Il commence par écarter de son Art la fausse sagesse.

Le faste l'environne & l'orgueil la conduit.

Qui pourroit être heureux sous les Loix d'une telle Mégère? Il présente ensuite le Tableau de la vraie Sagesse:

Fille de la Nature, elle est toujours aimable,

Le calme l'accompagne & la gaité la suit:

C'est un Guide qui nous conduit,

Non un Tyran qui nous accable,

La Sagesse, à tout prendre, est un peu plus sévère qu'on ne la peint dans cette Épître; mais c'est ici que peut s'appliquer la maxime du Tasse: *A l'egro fanciul porgiamo aspersi di soavi licor gli orsi del vaso*. Il ne faut pas faire appercevoir aux foibles & aux lâches tout ce qu'il doit leur en coûter pour parvenir à la sagesse.

Mr. Dorat écrit à un ami, & il lui prédit qu'au premier moment de sa gloire, l'envie & la calomnie se déchaîneront contre lui; mais un Vers très-heureux remédie à tout;

Et voilà le moment de la Philosophie,

pour

pour dire que c'est le cas de pratiquer les leçons de la sagesse, de ne concevoir ni dépit contre soi-même, ni aigreur contre ses ennemis; de demeurer tranquille au milieu de l'orage; de mépriser des Discours passionnés; des Ecrits dictés par la fureur, &c.

Il y a, dans cette même Epître, un autre Vers qui contraste agréablement avec celui-ci. L'Auteur ayant décrit les querelles, les haines, les jalousies des faux Philosophes, conclut par ce mot très-expressif :

Et voilà les progrès de la Philosophie &c.

Mais avant que d'en venir à cette triste peinture, il suit son ami dans une retraite champêtre, ou rien ne captive l'amour de la sagesse : il paroît même qu'on accorde-là un peu trop de liberté à cette vertu si prude & si modérée dans ses desirs : & voilà aussi le langage de la Poësie : pour se procurer d'agréables images, elle accorde plus qu'on ne lui demande, & qu'on ne peut désirer.

Quoi qu'il en soit, Mr. Dorat excelle dans les avis qu'il donne à son ami sur la manière de rechercher la gloire.

Sur-tout contre la gloire & son frêle avantage,
Que sans cesse, Damon, ton esprit soit armé :
La gloire, dans un cœur noblement enflammé,
Excite & soutient le courage :

C'est par cet aiguillon que l'homme est animé,
Et que, dans son pays, il captive l'hommage :
Feu bieufaisant, lorsqu'il est réprimé,

Les Dieux en nous l'ont allumé,

Pour y développer les traits de leur image ;
Et pour rendre immortel l'Être qu'ils ont formé

Mais dans un cœur déjà glacé par l'âge,
Lorsqu'elle méconnoît le frein de la raison,

C'est un torrent qui franchit son rivage,
Qui détruit dans nos champs l'espoir de la moisson ;
Et porte avec fracas l'horreur sur son passage.

Vient ensuite un exemple fameux & très-détaillé qui dit tout en ce point, qui parle au siècle présent & à la postérité. Il faut lire tout cet endroit dans l'Épître même.

L'Auteur passe aux écarts de cette fausse Philosophie dont nous avons déjà dit un mot.

La sagesse n'est plus qu'une horrible Furie
Qui, pour nous effrayer, fait siffler ses Serpents,
Et qui s'armant du poignard de l'Envie,
Enfante, au lieu de fleurs, des poisons dévorantes

Il y a beaucoup de vigueur & d'expression dans cette invective contre la Sagesse orgueilleuse, impatiente, vindicative; Sagesse misérable, & l'Auteur a raison de dire :

Les ténèbres de l'ignorance
Valent bien mieux que ce jour si vanté.

C'est un éclair que suit l'obscurité.

La Muse de Mr. Dorat s'exerce beaucoup plus volontiers sur les caractères du vrai Sage :

Mais du vrai Philosophe étudions les traits :
Apprens tous ses devoirs & connois leurs attraits :

Jeté

Jetté sur la scène du monde
Parmi tant d'esclaves divers,
Qu'il voit avec fureur ensanglanter leurs fers;
Dans le sein d'une paix profonde,
Il est le Dieu de l'Univers.
Il respecte le Trône, il aime la Patrie,
Il chérit tous les nœuds de la Société.
Tout ce qui peut toucher l'humanité
Trouve un accès dans son ame attendrie.

Cette Epître a beaucoup plus de beautés qu'il y a de défauts. Ses beautés principales sont le coloris de la Poësie & le sentiment. Ses défauts sont quelques longueurs, des pensées identiques, un petit nombre de Vers qui manquent d'harmonie, & deux ou trois nuances de doctrine équivoque sur ce qu'on appelle *Préjugés*. Il seroit très-facile à l'Auteur de porter son Ouvrage au point de perfection dont il est susceptible.

On a de Mr. Dorat une autre Epître fort courte, où il condamne les procédés de ceux d'entre les Gens de Lettres qui se calomnient, s'injurient, se décrient les uns les autres. Il y a aussi des choses bien vûës & bien dites dans cette Pièce, qui se trouve pareillement chez Duchesne.

A R T I C L E II.

*Contenant l'Ordonnance du Roi de France
sur les Armoiries.*

LES quinze premiers articles de cette Ordonnance, dont le préambule est donné dans notre dernier Journal, contiennent diffé-

rentes dispositions, que voici en substance. Les trois premiers regardent le dépôt & la forme qui doit être prescrite pour l'enrégistrement; l'établissement d'une commission pour procéder à la réformation, & maintenir la police sur le fait d'Armoiries. Le IV. ordonne le dénombrement exact de toutes les Maisons & Familles Nobles du Royaume, dans l'espace de six mois. Il est dit dans le V. que tous Nobles en général, soit d'extraction, soit ceux à qui la Noblesse est acquise avant 1700, ne payeront qu'un simple droit d'enrégistrement de leurs Armoiries. Article VI. Dans chaque Bailliage ou Prévôté chaque Gentilhomme ou Noble pourra faire sa déclaration. Le VII. porte qu'il sera formé des états par chapitres. Le premier sera composé des Nobles d'extraction; le second de ceux qui jouissent de la Noblesse avant l'an 1700 en vertu de Lettres d'annoblissement ou de charges & offices auxquels elle est attribuée; & le troisième de ceux qui en jouissent aux mêmes titres depuis la même époque. Le VIII. Article regarde les formalités dont lesdites déclarations doivent être revêtues. Le IX. & le X. concernent les états qui seront envoyés à la commission à Paris, pour procéder à leur enrégistrement, & la manière dont se feront les réformes ou changemens dans le cas où ils seront nécessaires. Par l'Article XI. il est ordonné qu'à l'égard de ceux qui depuis l'Édit de 1700, portant suppression des Mairies générales ou particulières d'Armoiries, ont acquis la Noblesse héréditaire, & qui en conséquence ont pris des Armoiries, seront tenus de représenter le réglemeut qu'ils ont obtenu de leurs Armoiries, &c. L'Article XII. concerne les enrégistremens & les réglemens qui auront été

faits

des Princes &c. Décembre. 1760. 215

faits en conséquence des jugemens &c. Par l'Article XIII. il est fait défenses à toutes personnes qui ont acquis la Noblesse depuis l'an 1700, & qui ne sont pas en état de produire de règlement d'Armoiries, de continuer de porter des Armoiries, à peine de mille livres d'amende, & seront poursuivis comme usurpateurs d'Armoiries. Article XIV. Les Pays d'Etats, les Provinces, Gouvernemens, Villes, Terres, Archevêchés, Evêchés, Chapitres, Abbayes, Prieurés, Compagnies, Confréries, Corps, Communautés, ayant droit d'Armoiries, les feront également enrégistrer dans le délai de six mois. Il est dit dans l'Article XV. qu'à l'avenir nulle personne ne sera admise à faire preuve de Noblesse pour être reçue dans aucun Ordre, Chapitre &c. qu'au préalable leurs Armoiries n'ayent été enrégistrées.

Nous allons donner en leur entier les Articles suivans, comme étant les plus importans.

XVI. Ordonne Sa Majesté à l'égard de ceux qui sans être agréés à l'Ordre de la Noblesse, pourroient faire régler & enrégistrer leurs Armes, comme s'ils étoient Nobles antérieurement au mois d'Août 1700, ou depuis ladite époque, que ledit enrégistrement ne pourra en aucun cas être admis pour preuve de Noblesse : veut Sa Majesté qu'ils soient poursuivis devant les Sieurs Commissaires du Conseil, à la Requête du Procureur-Général de ladite Commission, comme Usurpateurs de Noblesse, & soient condamnés comme tels en six mille livres d'amende, laquelle ne pourra être remise ni modérée, & sera pareillement applicable, un tiers au dénonciateur, & les deux autres tiers aux frais de la Commission, & que leurs Armes soient bâtonnées, avec mention du jugement qui interviendra.

XVII. En confirmant en tant que besoin seroit, les précédens Edits, Déclarations, Arrêts & Règle-

mens rendus sur le fait des Armoiries, & notamment les Edits des mois de Septembre 1577 & Mars 1579, le Règlement du 21. Août 1598, les Edits des mois de Janvier 1634, Décembre 1656 & 9. Mars 1706, Sa Majesté fait très-expresses inhibitions & défenses à tous ses Sujets non Nobles, de prendre ni porter à l'avenir des Armoiries timbrées d'un casque & lambrequins qui ne sont propres qu'à la Noblesse, à peine de trois mille livres d'amende: & à l'égard de ceux qui par la suite acquerront la Noblesse par Lettres d'anoblissement, ou par Charges & Offices, auxquels ledit privilège est attaché au premier ou deuxième degré, Sa Majesté ordonne sous les mêmes peines, qu'ils ne pourront porter d'Armoiries timbrées, qu'au préalable elles n'ayent été réglées par le Juge d'Armes de France, auquel Sa Majesté a attribué la somme de cent livres, à laquelle elle a fixé son droit pour l'avenir, pour chaque Règlement d'Armoiries, & que l'enregistrement n'en ait été fait sur les Régistres qui doivent être mis en dépôt à la Bibliothèque de Sa Majesté, pour lequel enregistrement il sera payé la somme de trente livres entre les mains du Trésorier Général des Parties casuelles.

XVIII. N'entend Sa Majesté comprendre dans l'Article précédent, en ce qui touche la défense de porter les Armes timbrées, les Bourgeois de la Ville de Paris, lesquels Sa Majesté maintient & confirme dans le droit & privilège d'en porter, à la charge toutefois par eux d'en obtenir un Règlement, & d'en payer le droit ès mains du Trésorier des Parties casuelles, suivant qu'il sera ci-après fixé, & de se pourvoir à la Commission qui sera établie à cet effet, pour l'enregistrement de leurs Armoiries, après avoir en outre payé ès mains du même Trésorier le droit d'enregistrement; lesquels Réglemens ne pourront être délivrées par le Juge d'Armes, qu'il ne lui ait été représenté la quittance desdits Droits, & l'enregistrement annexée à la Commission &c. &c.

XIX. Ordonne Sa Majesté à l'égard des personnes non Nobles dans le reste du Royaume, que la distinction d'avoir des Armoiries demeurera à l'avenir, restreinte à celles qui servent dans les troupes en qualité d'Officiers, aux Officiers de la Maison de Sa
Majesté

Majesté, de la Reine & des Maisons Royales, & autres qui à cause de leurs Charges jouissent du titre d'Ecuyer; aux Présidens, Lieutenans, Conseillers, Avocats, Procureurs de Sa Majesté & Greffiers en Chef des Justices & Jurisdictions Royales, ordinaires & extraordinaires; aux Fermiers-Généraux, Directeurs, Trésoriers & Receveurs des Deniers Royaux, Receveurs Généraux & particuliers des Finances, & leurs Contrôleurs; aux Subdélégués des Sieurs Intendants & Commissaires départis, & aux Maires, Lieutenans de Maires, Echevins, Avocats & Procureurs de Sa Majesté, des Villes: Veut Sa Maj. qu'il soit accordé des Armoiries à toutes celles des personnes susdites, qui en demanderont, à la charge par elles de payer à Paris es mains du Trésorier-Général des Parties casuelles, & dans les Provinces & Généralités, à ses Commis ou Préposés, le droit d'enregistrement & celui de Règlement, ainsi qu'il sera réglé par la présente Ordonnance, dans ledit délai de six mois & en la manière prescrite pour les Nobles; entendant en outre à l'égard des Armoiries, qu'elles ne pourront être timbrées, & que l'écu en sera seulement orné d'un cartouche, & qu'il ne pourra être réglé aux Familles non Nobles les mêmes armes que celles des Familles Nobles du même nom.

XX. Fait Sa Majesté défenses, ledit délai de six mois expiré, à toutes personnes non Nobles de se servir d'aucuns sceaux qui leur soient propres, pour sceller des Actes publics, ni de prendre & porter publiquement aucunes Armoiries qu'elles n'ayent été réglées & enregistrées conformément à l'Article précédent.

XXI. Les Armoiries des personnes, Maisons & Familles ainsi registrées, leur seront patrimoniales & héréditaires, & pourront en conséquence être posées sur les Bâtimens, Edifices, Tombeaux, Chapelles, Virres & Litres des Eglises Paroissiales où les droits honorifiques appartiennent aux défunts lors décès, peintes sur les Carrosses & dans leurs habitations, brodées sur leurs Equipages & Bandoulières, gravées sur leurs Sceaux, Cachets, Vaisselle & partout ailleurs. Interdit Sa Majesté ladite permission à tous Roturiers & autres qui ne sont pas dans le cas

d'en justifier le droit, sous les peines portées par l'Article XVII. du présent Règlement.

XXII. Tous ceux qui se trouveront dans le cas de faire régler leurs Armes, pourront demander qu'elles le soient telles qu'ils les ont toujours portées, en déclarant toutefois que ce ne sont point les Armes de Familles Nobles de même nom, à peine contre les contrevenans de trois mille livres d'amende au profit de Sa Majesté, applicable comme il est porté par les Articles précédens.

XXIII. Ceux qui jouissent de la Noblesse, à quelque titre que ce soit, & qui ont obtenu un jugement ou règlement d'Armoiries, seront dispensés d'en obtenir de nouveau, & seront seulement sujets au simple droit d'enregistrement, ainsi que tous les autres Nobles; mais à l'égard des personnes non Nobles qui se font arrogées des Armoiries sans les avoir fait régler, ainsi que ceux de cet ordre revêtus de charges auxquelles le privilège de la Noblesse est attribué, & qui ont pareillement pris telles Armes qu'ils ont voulu, ils ne seront plus admis à les faire régler, ledit tems de six mois expiré. Fait Sa Maj. défenses au Juge d'Armes après ledit tems de donner aucun Règlement d'Armoiries à aucunes personnes pourvûes avant le jour de la publication de la présente Ordonnance, de Charges ou Places & Emplois qui peuvent autoriser à porter des Armoiries, sans un ordre ou permission expresse de Sa Majesté; ils seront au contraire dénoncés au Tribunal des Maréchaux de France comme usurpateurs d'Armoiries, & poursuivis comme tels, s'ils continuent d'en porter sans les avoir fait régler & enregistrer pendant ledit délai de six mois: Pourra seulement le Juge d'Armes, après ledit délai expiré, donner ses Réglemens à ceux qui seront de nouveau pourvûs de charges auxquelles la Noblesse ou le droit d'Armoiries sont attribués, ou qui obtiendront des Lettres d'anoblissement, lesquels Réglemens il ne délivrera néanmoins qu'après qu'on lui aura représenté la quittance du paiement du droit d'enregistrement, laquelle ils seront également tenus de représenter pour obtenir leurs provisions.

Sa Majesté voulant régler les droits qui seront payés es mains du Trésorier-Général des Parties casuelles ou de ses Commis & Préposés, pour l'enregistrement,

gistrément, règlement & confirmation des Armoiries, a ordonné que le simple droit d'enrégistrement demeurera fixé pour le présent & pour l'avenir à la somme de trente livres, dont personne, de quel qu'état & qualité qu'il soit, ayant droit de portez des Armoiries, ne pourra être exempté.

Pour le droit de règlement ou jugement d'Armoiries, à l'égard de ceux qui seront obligés d'en obtenir en conséquence de la présente Ordonnance, dans le délai de six mois, à compter de la publication d'icelle, Sa Majesté l'a fixé à la somme de cent vingt livres, outre celle de trente livres pour l'enrégistrement, lequel paiement ayant été fait par les pères, il ne sera rien exigé pour leurs enfans & descendans.

Et quant aux droits qui seront payés pour l'enrégistrement & confirmation des Armoiries des pays d'Etats, Provinces, Villes ou autres, portées par l'Article XIV. de la présente Ordonnance, Sa Maj. les a fixés, savoir :

Pour l'enrégistrement des Armoiries des Provinces, pays d'Etat & grands Gouvernemens, la somme de six cens livres. Pour celles des Villes où il y a Cour supérieure, Bureau des Finances, Archevêché ou Evêché, trois cens livres. Pour celle des autres Villes, cent livres. Pour celles des Duchés-Pairies, cent livres. Pour celles des Comtés, Marquisats, Vicomtes, Baronies & Vidamies, quatre-vingt livres. Pour celles des Fiefs & Terres qui ont haute, moyenne & basse justice, trente livres. Pour celles des simples Fiefs, vingt livres. Pour celles des Archevêchés, Maisons chef d'ordre & Universités, deux cens livres. Pour celles des Evêchés, Chapitres des Cathédrales & Abbayes, cent livres. Pour celles des autres Chapitres, des Prieurés & Maisons Conventuelles régulières & autres Bénéfices qui ont droit de nomination & autres droits publics, cinquante livres. Pour celles des autres Bénéfices, trente livres. Pour celles des Corps de Ville, Offices & Communautés laïques & régulières, & d'Arts & Métiers établis dans les Villes où il y a Archevêché, Evêché ou Compagnie supérieure, cent livres. Pour celles des autres Corps, Compagnies, Confrairies & Communautés, cinquante

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

Mort du Roi
Georges II.

LE 22. Octobre, jour anniversaire du couronnement de Georges II, ce Prince fut complimenté à l'ordinaire à cette occasion par toute la Famille Royale, par la Noblesse, & par les Ministres étrangers. Ni ce jour ni les deux suivans il ne sentit rien en lui qui dérangerait sa santé, du moins on ne lui avoit apperçu aucun signe d'indisposition. Cependant il est mort le 25. entre sept & huit heures du matin, qu'il s'étoit senti frappé subitement, & qu'il expira peu après malgré tout ce qu'on put faire pour le rappeler à foi. Agé de 77 ans onze mois & sept jours, étant né le 18. Novembre 1683, il étoit monté sur le Trône de la Grande-Bretagne le 22. Octobre 1727, & étoit ainsi dans la trente-quatrième année de son regne, qu'il a illustré par d'éminentes qualités & une Politique qui le rendoient dignes de porter la Couronne, qu'il laisse à son petit-fils GEORGES-GUILLAUME-FREDERIC, Prince de Galles, né le 4. Juin 1738.

Proclama-
tion du nou-
veau Roi.

Dès que Mr. Pitt, Ministre & Secrétaire d'Etat, fut informé de la mort du Roi, il s'est rendu à Ken pour la notifier à ce Prince & lui présenter ses hommages. Milord Holderness, aussi Secré-

taire

Maire d'Etat, a convoqué en même-tems le Grand Conseil à *Kensington*. Sur ces entrefaites, le Prince de Galles est entré en Ville, a assemblé les premiers Seigneurs du Royaume dans son Palais; & à cause de l'absence du Lord Maire, on a remis au lendemain 26. la proclamation du nouveau Roi, qui s'est faite vers midi devant son Palais, où les Grands Officiers de la Couronne, la Noblesse & les Conseillers Privés se trouverent avec les Hérauts d'Armes à pied. Ceux-ci monterent ensuite à cheval & allerent le proclamer dans quatre autres quartiers de la Ville avec les cérémonies ordinaires.

Voici à peu près les termes dans lesquels a été conçu cet acte de solemnité publique.

Puisque Dieu vi. nt d'appeller à lui notre dernier Souverain GEORGES II. de glorieuse mémoire, la Couronne de la Grande-Bretagne, de la France & de l'Irlande appartient de tout droit au grand & puissant Seigneur GEORGES PRINCE DE GALLES; Nous, ici présents, les Seigneurs spirituels & temporels de ces Royaumes, les Membres du Conseil de feu notre Monarque, le Lord Maire, la Cour des Aldermans, les Communes de la Ville de Londres, faisons savoir qu'en la place de défunt Georges II. d'illustre mémoire nous avons tous proclamé, de cœur & d'affection, pour notre légitime Souverain, pour notre Roi, pour le Roi de la Grande-Bretagne, de la France & de l'Irlande, enfin pour le Défenseur de la Foi Chrétienne, le grand, le puissant Prince de Galles, à qui nous promettons fidélité & homm. ge. Veuille l'Éternel donc le bras régir les Princes & les Rois, faire prospérer le regne de Georges III. durant une longue suite d'années.

Fait

422 *La Clef du Cabinet*

Fait en Cour à Carlston-Houfe le 25. Octobre 1760.

Le Duc de Cumberland, les Membres du Conseil de Georges II, le Lord Maire, & tous les Seigneurs présens signerent cette proclamation: Georges III. étant dans le Conseil à *Carlston-Houfe*, fit ensuite la déclaration suivante.

Je regrette avec toute la Nation la perte du Roi mon ayeul, perte d'autant plus grande qu'elle est inattendue & dans les circonstances actuelles; perte qui m'impose un fardeau difficile à porter: mais toutefois, Mylords & Messieurs, me reposant sur votre tendre affection, sur vos talens, sur vos obligations en qualité d'hommes d'honneur, je me charge avec empressement de cet important & légitime devoir; je tâcherai, durant le cours de ma vie, de répondre à votre attente, d'affermir de plus en plus la constitution de l'Etat & celle de l'Eglise, de rendre enfin mon regne aussi honorable qu'utile à mes peuples. Comme je monte sur le Trône, au sein d'une guerre dispendieuse, mais nécessaire, j'en continuerai le succès, s'il est possible, afin d'obtenir une paix glorieuse, constante, & de concert avec mes Alliés.

Après les proclamations faites & les complimens au nouveau Roi sur son avènement au Trône, les deux Chambres du Parlement s'assemblerent à *Westminster*, & les Seigneurs lui prêterent serment entre les mains du Lord Mansfeld en l'absence du Lord Henley, Garde du Sceau. Le 27. les Communes en firent de même entre celles du Lord Intendant. Le 28. le Lord Maire & les Echevins de la Ville de Londres ont présenté au Roi une Adresse de condoléance sur la mort du Roi Georges II. & une de félicitation

sur

sur l'avènement au Trône de Sa Majesté regnante, qui y a fait une réponse d'usage.

La première Ordonnance de Georges III. a été que le Parlement demeureroit prorogé au 13. Novembre. Une seconde exhorte ses sujets à la piété & aux vertus, & les avertit que les vices, la profanation & la corruption des mœurs seront punis sévèrement. Il est enjoint par une troisième Ordonnance à toutes les Eglises Protestantes du Royaume, de prier Dieu pour le Roi Georges III, pour la Princesse douairière de Galles, pour toute la Famille Royale. Une quatrième renouvelle la défense d'exporter de la poudre à canon, des armes, des munitions, pendant l'espace de six mois, à compter du 29. Octobre. Toutes les personnes constituées en dignité sous le règne précédent sont maintenant dans leurs Charges ou Emplois par une cinquième Ordonnance. Le Duc d'York, frère du Roi, & le Comte de Bute ont été déclarés Membres du Conseil Privé, & après leur serment prêté ils y ont pris séance, le Duc d'York à la droite du Roi. Le Parlement sera continué pendant six mois, le Conseil de même pour les affaires qui sont sur le tapis : & quant au soutien des Alliés de la Couronne Britannique, tout doit rester comme si l'événement de la mort de Georges II. n'étoit pas arrivé, & ne devoit rien déranger ni dans les affaires publiques, ni dans la guerre maritime contre la France. Cet événement peut avoir cependant, dans les circonstances présentes, les suites les plus intéressantes. Voilà ce que montrent les premiers jours du règne du nouveau Roi. Les obsèques du défunt, pour la mort duquel on est actuellement en grand deuil, se sont faites à peu près avec les mêmes cérémonies que celles du feu

Prinç

Prince de Galles. En vertu d'un Acte passé par le Parlement d'Irlande dans la première année du regne de Georges II, intitulé, « Acte pour continuer le Parlement qui existera au décès du Roi regnant, ou de ses héritiers & successeurs pendant six mois, à compter du jour de tel décès, ainsi que pour prévenir que les fonds publics n'expirent pendant ce terme, » le Parlement d'Irlande comme celui de la Grande-Bretagne existera encore six mois, & le Roi a fait notifier ce qui regarde celui d'Irlande, pour l'intelligence de ceux que cette disposition peut concerner.

Quant à la grande entreprise sur les Côtes de France ou de Flandres, il paroît jusqu'à présent que l'avènement de Georges III. au Trône ne doit pas l'arrêter, n'eût-il pas même sur les objets de la guerre présente les mêmes intentions que le Roi son prédécesseur. Les ordres ont été envoyés de sa part à *Portsmouth* & à *Plymouth* de hâter l'armement. Les Vaisseaux de guerre, les Navires marchands & les Bâtimens de transport au nombre de près de 400 voiles, qui étoient retenus depuis la mi-October aux Dunes par les vents contraires, ont enfin mis à la voile le 29. de ce mois vers l'Ouest pour se rendre à leur destination. Dès-que les transports furent arrivés à *Portsmouth* l'on a commencé d'y embarquer les troupes & les Bateaux plats, & à préparer toutes choses pour l'entreprise depuis si long-tems annoncée. Elle se seroit faite sur les côtes de Flandres vraisemblablement si le Prince Héritaire de Brunswich avoit pu réussir à s'emparer de *Wesel* ; mais ce Prince battu par le Marquis de Castries le 16. October, & obligé d'abandonner le siège de cette Place d'importan-

Il est évident qu'on a abandonné aussi le projet formé contre la Flandres. Où les foudres Britanniques iront donc porter la ruine & la désolation, c'est ce qu'on ignore jusqu'à présent, & peut-être y a-t-il dans le Conseil même de l'irrésolution sur ce grand article.

On n'a encore rien tenté dans l'Amérique sur l'Isle de la *Martinique*; & de l'*Inde* on apprend que les affaires y sont dans l'état marqué dans nos derniers Journaux; que néanmoins les Armateurs François dans toutes les mers dérangent beaucoup le commerce de la Nation par les prises continuelles qu'ils font sur les Anglois. Et c'est-là ce dont l'on ne peut pas bien se venger, si-non par un dépit & des menaces. Le Roi de Prusse devoit bien réparer l'affaire arrivée près de *Wesel*. Suivant le bruit répandu à *Londres*, il ne devoit pas moins, par ses directions & ses forces réunies, que remporter bientôt sur le Maréchal de Daun & l'Armée d'Empire une victoire immanquable, & par elle finir une campagne glorieuse, qui eût procuré à l'Allemagne une paix telle qu'on l'auroit marquée à la Puissance vaincue: mais un Courier qui avoit apporté les premières nouvelles de cette prétendue victoire, a bien été démenti par un second. Les Lettres de ce dernier clochoient, & à la fin l'on a été instruit d'une Bataille très-sanglante, très-meurtrière donnée le 3. Novembre près de *Torgau*, & dont le Roi de Prusse agresseur a remporté le principal défavantage. On en marquera quelques circonstances dans l'Article d'Allemagne.

H O L L A N D E.

De la Bataille du 3. Novembre en *Saxe* Mr.
de

de Hellen Ministre du Roi de Prusse à *La Haye* a eu d'abord un Courier qui lui en a donné avis, comme gagnée par Sa Majesté Prussienne; mais il n'a pas cru devoir l'annoncer sur ce ton aux Etats Généraux avant confirmation. D'autres Couriers l'ont mieux informé dans la suite, par la lecture d'un detail de l'événement, tout contradictoire à la fausse nouvelle qu'on lui en avoit donnée. Celui d'Angleterre, après avoir appris le coup donné par Mr. de Castries au Prince de Brunswich sur le *Rhin*, après avoir reçu un Express qui l'informa de la mort du Roi son Maître, doit s'être inscrit en faux le 30. Octobre, dans une conférence, contre ce qui s'étoit débité de la grande Expédition de la Flotte Britannique, comme si elle étoit destinée pour les Pays-Bas. Il a assuré n'avoir aucune connoissance que sa Cour eut eu pareil dessein en vûe, mais que bientôt l'on sauroit l'objet de cet armement. Ce Ministre a fait dans les formes ordinaires la notification aux Etats Généraux de la mort du Roi Georges II. & de l'avènement au Trône d'Angleterre du Prince de Galles. Le 31. le Prince Stadhouder a été complimenté sur cette mort du Roi son ayeul.

Le Paquebot Anglois l'*Herricke* venant de *Harwick* à *Helvoetsluis*, avec les Lettres & Expéditions de *Londres* du 28. Octobre, a été attaqué & pris par un Armateur François de *Dunkerque*, qui l'a conduit à l'*Ecluse*. Il avoit sur son bord un Courier de Cabinet, qui a jeté ses dépêches à la mer, de même que la malle dans laquelle étoient les Lettres. Cette malle a été poussée par le flot sur le rivage de *Schevening* avec le paquet de dépêches pour le Général *Yorke*. Celui-ci eût été le meilleur butin que l'Armateur

des Princes &c. Décemb. 1760. 427

L'Armateur pouvoit faire, si, comme on l'assure, les dépêches qu'il renfermoit, indiquoient la nouvelle destination de la grande Expédition des Anglois. Cependant la capture faite du Paquebot est certainement des plus considérable pour les François. Il s'y est trouvé une caisse avec dix mille guinées en or, & des bijoux pour une somme, comme on le croit, encore plus grande, que l'on avoit tirée pour le compte de quelques Négocians Hollandois. Cela se peut pour les bijoux; mais les guinées paroissent avoir eu leur destination pour le Roi de Prusse. Cette affaire n'est pas jusqu'à présent tirée au clair.

P A Y S - B A S.

Nous n'avons rien de ces Pays à marquer qui soit fort intéressant. Toutes les Côtes de la *Flandres* bien gardées, n'appréhendent rien des menaces des Anglois quelles qu'elles soient, si ce n'est des apparitions de leur part. Le passage des troupes Françoises qui sont à leur Armée, a continué par diverses Villes jusqu'à la fin d'Octobre. Il en revient à présent pour se recruter, se refaire en France, & reparoitre sur le théâtre de la guerre la campagne prochaine; car les apparences de la paix semblent toujours assez éloignées. Le Prince qui l'a si horriblement troublée, n'est pas encore dans l'état où les armes des Puissances qu'il a provoquées doivent le mettre pour le contraindre à cette paix. Son Armée a essuyé à la vérité une Bataille bien meurtrière le 3. Novembre en *Saxe*; mais l'Armée Impériale & Royale Autrichienne n'a pû en tirer le fruit qu'elle pouvoit espérer, à cause d'un événement inattendu. Après la victoire rempor-

tée sur le Roi de Prusse par le Maréchal Comte de Daun, & le champ de Bataille gagné, elle a dû se retirer le lendemain de l'action de l'autre côté de l'Elbe. Le Général de Zitchen, Prussien, avec un Corps nombreux, étoit venu se poster pendant la nuit du 3. au 4. sur des hauteurs qui dominoient l'Armée victorieuse, & ce fut là le sujet du parti qu'elle a dû prendre d'abandonner le champ de Bataille.

BRUXELLES. On a publié en cette Ville le Plan d'une Lotterie pareille à celle établie à Genes, & qui est si connue & si recommandable, qu'elle a été reçûe & se soutient depuis nombre d'années à Rome, Venise, Milan, Naples, Vienne, Prague & Paris. Elle vient donc être aussi introduite dans cette Capitale des Pays-Bas Autriches, même sur un pied qui la distingue de celles de ces autres Villes. Elle a par-dessus toutes les autres les avantages du *Quaderne*, espèce de combinaison qui est dûe à l'intelligence de l'inventeur, aidée du hazard. Mais afin de donner plus de stabilité à la nouvelle Lotterie & affermir la confiance des joueurs, l'Impératrice-Reine Apostolique a formé un dépôt de cinq cens mille florins, qui sera toujours permanent & toujours entretenu à cette somme, quelque perte que puisse faire ce nouvel établissement: Et ayant résolu d'en appliquer les produits à l'avantage de ses sujets, Sa Maj. veut en conséquence que la Lotterie fournisse les fonds nécessaires pour marier tous les ans cinquante ou soixante filles, nées dans l'une de ces Provinces des Pays-Bas, à raison de cinq par tirage. La faveur que mérite la population est regardée en ceci comme le premier objet de cette auguste Souveraine; & au cas que les tirages ne donnent

point

point de bénéfice ou donnent même de la perte, ces fonds seront pris subsidiairement sur le dépôt des cinq cens mille florins; dépôt dont la veuve de Nettino, Banquiere de la Cour, s'est rendu responsable envers Sa Maj. Impériale & Royale & envers le public. Voici les Lettres Patentes émanées à ce sujet.

MARIE-THERESE, par la grace de Dieu, &c. La nécessité de défendre nos Domaines, les biens & les privilèges de nos Peuples, les droits & les possessions de nos Alliés, les constitutions & les libertés de l'Empire, également attaqués par nos injustes ennemis, Nous ayant engagée à faire des dépenses auxquels nos revenus ordinaires n'auroient pu suffir, Nous avons eu au milieu des soins qu'exigeoient des objets si importants la consolation de trouver dans le zèle de nos fidèles sujets des secours tels, que l'affection que Nous leur portons, Nous les faisoit désirer, pour n'être pas obligée de multiplier les impositions, ni d'avoir recours à des emprunts trop onéreux : Et Nous voyons de plus par l'état que Nous nous sommes fait représenter de nos Finances, que conduites & dirigées par une administration continuellement occupée à seconder nos vûes, elles ont acquitté toutes les charges de l'Etat avec la même exactitude que pendant la paix.

Parmi ces charges de l'Etat, Nous regardons, comme l'une des principales, les dépenses qui ont pour objet des établissemens utiles à nos Peuples, & les encouragemens que Nous donnons à l'industrie, aux Arts & au Commerce ; & ces dépenses Nous les trouvons si nécessaires pour la prospérité de nos Sujets, qu'au-lieu de les suspendre pendant la guerre, Nous avons cherché les moyens de les étendre encore davantage, & d'augmenter à cet effet les fonds qui y sont destinés. Nous apportons de même toute l'attention possible dans le choix des établissemens qu'on Nous propose pour l'utilité de nos Peuples, & c'est en conséquence de ces principes, que parmi ceux qu'on Nous a proposés, Nous avons voulu en choisir un qui, sans leur être aucunement à charge,

qui par sa nature même augmenter encore les avantages que Nous nous proposons de leur procurer par la destination du produit de cet établissement, & c'est le Plan d'une Loterie composée dans les mêmes principes que celles de Rome, de Genes, Venise, Milan, Naples, Vienne & Paris, mais avec des additions & des combinaisons nouvelles, qui assurent de plus grands avantages au Public. Nous avons trouvé l'établissement de cette Loterie préférable à tout autre, & d'autant plus conforme à nos vûes, que ceux de nos Sujets qui voudront s'y intéresser, ne pourront y risquer que fort peu de chose de leur superflu, en pouvant gagner beaucoup, & que les avantages infinis ajoutés à cette Loterie, que les Loteries de Rome, Genes, &c. ne sauroient donner. Nous font espérer que les Etrangers voudront y prendre part. Comme Nous avons trouvé par l'examen que Nous avons fait faire de cette Loterie, que la Loterie même court des risques considérables, qu'il doit y avoir nombre de Tirages qui, au-lieu de donner du bénéfice, donnent de la perte, tant par la multitude des Lots qui sortent, que par des Lots de sommes très-fortes; pour répondre à la confiance du public & assurer l'exactitude du paiement des Lots, Nous avons établi en dépôt entre les mains de la veuve de Matthias de Nettine, Banquière de notre Cour, Trésoriere-générale de ladite Loterie, de la somme de cinq cens mille florins, qui sera permanent, & toujours entretenu à cette somme, quelque perte que puisse faire ladite Loterie; duquel dépôt ladite veuve de Nettine s'est rendue responsable envers Nous & envers le Public.

Désirant encore que l'administration de cet établissement réponde également bien à la confiance publique, Nous avons voulu qu'il soit soumis aux règles de la régie la plus intelligente, la plus fidèle & la plus exacte.

Dans la résolution où Nous sommes d'appliquer les produits de la Loterie à l'avantage de nos Sujets, Nous regardons la faveur que mérite la population, comme le premier objet de notre attention; Nous voulons en conséquence que la Loterie fournisse sur ses produits, les fonds nécessaires pour marier tous les ans cinquante ou soixante filles, nées dans l'une

des Princes &c. Décembre. 1760. 431

de nos dix Provinces des Pays-Bas, à raison de cinq par chaque Tirage, & qu'au cas où les Tirages ne donneroient point de bénéfice, ou donneroient même de la perte, ces fonds soient pris subsidiairement sur le dépôt.

A ces causes &c. &c. Voulons que les Tirages de cette Loterie se fassent dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, aux jours & aux heures indiqués par le Sur-Intendant Général, en sa présence, en celle du Commissaire & de toutes les personnes qui voudront y assister; & qu'on suive dans ces mêmes Tirages & dans les proportions des Lots & des mises, la méthode qui s'observe à Genes depuis environ 60 ans, à Rome, Naples, Venise, Milan, dans notre Ville de Vienne & à Paris, où cette Loterie existe depuis les établissemens qui en ont été faits; & en outre avec l'addition avantageuse pour le Public que Nous avons jugé à propos d'admettre dans celui-ci; & ce conformément audit Plan, qui est annexé à ces présentes. Mandons en conséquence à tous nos Conseils &c. Donné à Vienne le 14. Septembre 1760, & de nos regnes le vingtième. Signé MARIE-THERESE.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en ESPAGNE, en PORTUGAL & en ITALIE, depuis le mois dernier.

Tous ces Royaumes & Etats éloignés, pour le Continent, des Armées qui en désolent d'autres depuis plus de quatre ans, & qui ne prennent aucune part dans la présente guerre, n'ont pour le public que des affaires ordinaires & de l'intérieur à lui présenter par la plume des Ecrivains publics.

On peut marquer de la France, que ses ennemis les Anglois ont mal calculé, mal compté sur ses fonds en faisant courir le bruit dans l'Europe, que le Roi témoignoit de l'empressement à souscrire à une paix telle que la gloire de sa Couronne auroit pû en souffrir. La prise du Canada n'est pas un objet pour voir une Monarchie si grande, si brillante s'avilir jusqu'à ce point. Les fonds de la campagne prochaine sont trouvés : Mr. Bertin, Contrôleur-Général des Finances, ayant présenté au Roi le plan qu'il a formé pour la dispensation des revenus de Sa Majesté dans l'année prochaine, il a été examiné & unanimement approuvé. Par cet arrangement les fonds sont faits pour les dépenses de la guerre de terre & de mer de la campagne prochaine; pour celles de la Maison de Sa Majesté, pour le payement des rentes de l'Hôtel de Ville & de toutes les autres rentes, qui sont payées jusqu'à présent, & cela sans nouveaux impôts ni emprunts. La guerre de terre sera poussée avec toute vivacité; & celle de mer est laissée aux Armateurs qui en tirent à la continuë le meilleur parti; & sur le pied qu'ils sont, & leur nombre toujours augmenté, il est palpable qu'ils en rendront bon compte. On ne veut plus de ces grands & frayeux Vaisseaux tels que ceux dont l'Angleterre fait montre sans succès : on y risque toujours; on en est convaincu par les échecs survenus en mer. Ce qu'on arme à présent dans les différens Ports de la Monarchie, ce sont des Frégates en grand nombre, & ce système est le seul qui convienne à l'avantage des sujets du Roi & à l'honneur du Trône. De combien de prises Angloises faites par ces Armateurs depuis leurs equipemens, ne sont pas marqués dans les papiers

de Londres mêmes, pour faire sentir au Gouvernement Britannique ce qui en résulte pour la navigation Angloise & le commerce, & pour y apporter du remède ? Mais les choses iront toujours sur ce pied contre les Anglois, qui, malgré leur marine formidable, ne pourront jamais armer autant de Navires, uniquement pour la course, que les habitans de la quantité de Ports de mer qui assurent dans le Royaume les côtes de l'Océan & de la Méditerranée.

Il n'y a plus rien à marquer des Parlemens. Le Comte de Colloredo, Chambellan de Leurs Majestés Impériales, envoyé de Vienne pour annoncer au Roi la célébration du mariage de l'Infante Isabelle de Parme, petite-fille de Sa Majesté, avec le Sérénissime Archiduc Joseph, arriva à Paris le 18. Octobre. Il alla le lendemain à Fontainebleau où étoit une partie de la Cour, & il s'y acquitta de sa commission. Il fut présenté au Roi par le Comte de Stahremberg, Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales, ensuite à Mgr. le Dauphin, à Madame la Dauphine & à Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie & Louise. Le Comte de Colloredo se rendit le 20. à Versailles, où il fut présenté à la Reine, au Duc de Bourgogne, au Duc de Berry, au Comte de Provence & au Comte d'Artois.

Don Jaime Massones de Lima, Ambassadeur de la Cour de Madrid, a de son côté fait part à Leurs Majestés de la mort de la Reine regnante d'Espagne, s'étant rendu aux audiences en long manteau de deuil.

On n'apprend rien dans cette saison qui soit fort intéressant de l'Amérique non-plus que de l'Inde, quant aux affaires de la guerre avec les Anglois dans ces contrées. Mais, suivant quel-

ques avis des *Indes-Orientales*, le Grand Mogol doit y avoir perdu la vie par la trahison de son Vizir, qui a mis sur le Trône Mogolistan le descendant d'un fameux Aureng-Zeb ; mais que des Patans, nation belliqueuse & affectionnée au feu Mogol, s'étant présentés devant *Delhi*, cette principale Ville de l'*Indoustan*, ont défait les Marattes, partisans du nouveau Prince, & mis la Couronne sur la tête d'un fils du Roi des Patans, qui avoit épousé la petite-fille d'un des derniers Empereurs.

METZ, Le 6. Novembre à huit heures du matin la Comtesse de Choiseul-Stainville, Dame de Remiremont, nommée par le Roi à l'Abbaye Royale & Séculière de *Saint Pierre* de cette Ville, a prêté au Parlement son serment de fidélité à Sa Majesté. Elle étoit accompagnée des Dames Chanoinesses de son Abbaye. Le Marquis de Trestondan & le Comte de Hunolstein ont été témoins pour l'information.

Le compliment que Mr. le premier Président a fait à Madame l'Abbesse ne laisse rien à désirer que de le voir rendu public par l'impression. Deux heures après la nouvelle Abbesse prit possession de son Abbaye, ayant été auparavant complimentée, selon l'usage, à la porte de l'Eglise, par un Chanoine de cette Collégiale. La Messe chantée par la Musique de la Cathédrale & par celle de la Ville, a été célébrée pontificalement par l'Evêque Comte de Châlons-sur-Marne. L'Archevêque d'Alby a assisté à la cérémonie, ainsi que l'Abbesse de Sainte Marie avec les Dames de son Chapitre, & les personnes de distinction de la Ville. On a servi ensuite dans la maison Abbaticale un dîné splendide sur deux tables, l'une de trente & l'autre de douze couverts. Le
soir

des Princes &c. Décembre, 1760. 429

Soit il y a eu une belle illumination, & un feu d'artifice qui a très-bien réüsi, en face de l'appartement qui donne sur le jardin.

E S P A G N E.

Les neuf premiers jours depuis la mort de la Reine étant écoulés le 5. Octobre, le Roi parut ce jour-là en public & reçut les complimens de condoléance de toute la Cour. Il y eut même appartement au Palais Royal. Les jours suivans le Roi s'est remis aux affaires de sa Monarchie, a donné ses audiences comme de coutume, a conféré quelques Emplois civils & militaires vacans, & voilà tout ce qu'on a pour ce mois-ci à marquer de *Madrid*. Dans les Provinces du Royaume tout va à l'ordinaire sans qu'il s'en présente rien qui intéresse la curiosité de l'étranger. Les troupes y sont toujours tenues complètes & sur un bon pied : il en est de même de la Marine. Les Vaisseaux du Roi donnent sans cesse la chasse aux Corsaires de Barbarie lorsqu'il s'en présente dans les mers d'Espagne. L'un d'eux nommé le *Glorieux*, qui étoit parti à cet effet du Port de *Cadix*, y est rentré depuis peu avec un Navire Suedois, qu'il a repris sur un Corsaire de Salé.

P O R T U G A L.

L'on continuë à jouir enfin de la tranquillité rétablie. On ne laisse pas de voir encore des exils ordonnés. Le Confesseur du Roi est allé à *Caldas* au commencement d'Octobre, où Mr. Thomas-Joachim da Costa, Ministre & Secrétaire
d'Etat.

d'Etat au département de la Marine, prenoit les bains. C'étoit pour lui signifier que le Roi l'avoit privé de sa dignité, ainsi que des honneurs & des appointemens qui y sont attachés, & qu'après l'usage des bains, il eût à se retirer à sa campagne avec toute sa famille. On ignore jusqu'à présent le sujet de la disgrâce de ce Ministre, de même que de tant d'autres illustres personnages qui sont exilés ou emprisonnés. Pour les Infans Don Antoine & Don Joseph, frères légitimés du Roi, renfermés séparément dans la solitude de *Besaco*, ils ont à présent la liberté de se pouvoir parler, & l'agrément de se promener dans les Jardins de ce Couvent; au lieu que ci-devant ils étoient éloignés l'un de l'autre sans avoir de communication ensemble. Des Jésuites on n'en apperçoit plus dans le Royaume. Tous en sont sortis de la manière qu'on l'a marquée, excepté quelques-uns qui peuvent être encore dans les prisons de *Lisbonne*. Le *Bresil* & les autres possessions du Portugal hors l'Europe en sont vidées.

Le différend avec la Cour de *Rome* au sujet de ce qui s'est passé à *Lisbonne* lors du mariage de l'Infant Don Pedro, qui n'a pas illuminé son Hôtel, subsiste, mais foiblement. On compte de le voir fini au premier jour.

La Cour a pris le deuil pour quatre mois pour la mort de la Reine d'Espagne.

I T A L I E.

C'étoit véritablement pour dissiper les Contrebandiers que le Roi de Sardaigne a fait prendre à ses troupes du Duché de Savoye, comme nous l'avons marqué, la route de l'Italie : car quoique

des Princes &c. Décembre. 1760. 437

Le Prince tienn ses forces en bon état & complètes, il n'y a rien jusqu'ici qui en fasse appercevoir quelque dessein de rupture avec qui que ce soit. Tout est d'ailleurs tranquille dans ses Etats, de même que dans les Deux-Siciles, dans le Grand Duché de Toscane, dans le Parmesan, le Plaisantin, le Modenois & dans tous les autres Etats de l'Italie, d'ou il n'y a aucune nouvelle remarquable à annoncer.

On a enlevé des Ports d'*Orbitello*, de *Santa Stephano* & d'*Ercole*, connus sous le nom d'*Etat de Garnisons*, & dont la Régence de Toscane doit prendre possession incessamment, toute l'artillerie de fonte qui s'y trouvoit, & on l'a transportée à *Porto-Longone* par ordre du Roi des Deux-Siciles. Il ne restera ainsi dans ces Places, lorsqu'elles seront livrées aux Commissaires de l'Empereur, que les attirails militaires dont elles étoient pourvûes anciennement.

Le différend entre le St. Siege & la République de Genes, au sujet de l'envoi en *Corse* de l'Evêque de Segny, comme Visiteur Apostolique, est au même degré qu'on l'a vû; & à en juger par tout ce qui s'est passé, tant que ce Prélat Visiteur restera en *Corse*, il n'y aura point de terme à ce différend. Quant aux affaires de cette Isle, nulle espérance de les voir changer. Les soulevés contre les Genoïis y dominent toujours en bonne partie sous les Etendarts du principal de leur Chef, Mr. de Paoli.

MALTHE. Un événement singulier nous est annoncé par des Lettres en date de cette Isle du 8. Octobre dernier. Elles portent (& depuis on a reçu la même nouvelle certifiée de *Constantinople* même) que le 6., savoir deux jours avant la date des Lettres de *Malshe*, on apperçut à six milles

miles du Port de cette Isle, un Vaisseau à Pavillon blanc au mat de poupe avec un Crucifix, & cependant à flammes, à banderolles turques brodées en or, qui alloient jusqu'à la mer. On fut le reconnoître. C'étoit le Vaisseau la *Couronne-Ottomane*, monté de 68 pièces de canons de bronze, mais percé pour 74. Il sortit des Dardanelles le 2. Juin avec deux Caravelles, cinq Galères & d'autres petits Bâtimens, ayant à bord 700 hommes d'équipage & 300 personnes de la suite du Grand Amiral de l'Empire Ottoman ou Capitan-Bassâ qui en étoit le Commandant. Enfin ce grand & ce plus superbe Vaisseau de la Turquie étoit chargé des contributions annuelles levées à *Smirne*, à *Irio* & ailleurs par le Grand Seigneur. Des Esclaves Chrétiens au nombre seulement de 70 s'en sont rendus maîtres à la rade de l'Isle de *Stangio*, où l'Amiral étoit venu mouïller, & avoit mis pied à terre : Ses Officiers & 400 hommes de l'Equipage l'y suivirent. Le Vaisseau demeurant par-là à la garde des 300 Turcs qui y restoient, les Captifs entrevirent un rayon de liberté ; sur le champ ils se concerterent, & comme en un clin d'œil, tous, le couteau à la main, se jetterent sur eux, les massacrerent, ensuite couperent les cables, mirent à la voile, & firent route vers le Port de *Malthe* où ils sont heureusement arrivés avec leur riche capture le 8. Octobre, quoique poursuivis par les deux Caravelles & un Bâtiment de Raguse qui leur a lâché de fortes bordées. Ce coup est éclatant. Il fait une fortune immense à ceux qui l'ont fait. Le Grand Maître de Malthe a laissé tout aux valeureux Capteurs, c'est-à-dire, tout ce qu'il contenoit. Il ne retient avec le Vaisseau que 60 Turcs épargnés du massacre & qui sont aux
fers

des Princes &c. Décembre. 1760. 439

ers pour le service de l'Isle. Il en est donc que tout l'argent, tous les canons restent aux Chrétiens qui en ont fait la prise. Il s'est trouvé sur cette prise au-delà de quinze cens mille ducats en espèces. Les 68 canons de bronze dont le Vaisseau étoit monté, portoient aux Sabords. De plus il y en avoit 30 de fer à fond de calle & six mortiers de 100 livres de bombes. Les Lanternes de ce Vaisseau étoient de cristal à bobèches d'argent.

L'on fait qu'il y a un grand murmure à *Constantinople* pour cet événement sensible, & l'on pense que le Capitan-Bassâ pourra bien le payer de sa tête.

Ce qu'on apprend d'ailleurs de *Constantinople*, c'est que le Grand Seigneur y a renouvelé & augmenté les Loix somptuaires de son Empire, avec défense à tous & un chacun, à l'exception seulement du Grand Vizir, du Grand Chancelier, du Secrétaire d'Etat & du Grand Trésorier, de se revêtir d'aucune fourrure de valeur, soit en public, soit en particulier. Cette Ordonnance fait un tort considérable au Commerce.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

LES Armées encore sous la toile fort avant dans le mois de Novembre, & leurs opérations diverses, étant ce qu'on peut attendre de nous par une espèce de détail en cet article, nous

y passerons d'abord, commençant par celle des Armées de France & des Alliés.

Armées de
France & des
Alliés sur le
Rhin.

Il est difficile de citer une affaire plus vive & plus opiniâtre que celle de la journée du 16. Octobre, près de l'Abbaye de *Camb*, que nous avons rapportée en gros le mois passé. C'étoit une affaire purement d'Infanterie du côté des François aux ordres du Marquis de Castries; elle comble ce Général de gloire & d'honneur pour l'intelligence & l'activité qu'il y a montrées. Affaire meurtrière. Le champ de bataille en a été jonché de morts sans qu'on en vit un seul des Alliés sur le terrain où étoient les François, ni un seul de ceux-ci sur l'autre. La perte de part & d'autre y a été considérable. Elle a tombé, comme on l'a déjà marqué, dans le Corps du Marquis de Castries, principalement sur les Régimens de Normandie, d'Auvergne, de la Tour-du-Pin, de Briqueville & d'Alsace, dont il y a dix-neuf Capitaines & sept Lieutenans tués, 85 Capitaines & 76 Lieutenans blessés, 815 Soldats tués & 1644 blessés. La perte des Alliés, commandés par le Prince Héritaire de Brunswich dans cette journée, est plus considérable: ils ne la font cependant monter, à la manière des Prussiens, qu'à un nombre modique; savoir, à dix Officiers, 16 Bas-Officiers & 121 Soldats tués; à 68 Officiers, 43 Bas-Officiers & 819 Soldats blessés; à 7 Officiers, 6 Bas-Officiers & 429 Soldats faits prisonniers; ainsi en tout 1612 hommes: ce qui feroit leur perte de 1033 hommes moindre que celle des François. Ils mettent aussi leur perte en chevaux, savoir de 83 tués, 30 blessés & 50 égarés: une pièce de canon & 14 chariots à munitions perdus. Combinaison qui pourra ee contraste: Le Prince de Brunswich

wich ne perd guères que la moitié du monde que le combat coute au Marquis de Castries, & celui-ci est son vainqueur : Le Prince pouvoit se faire renforcer par le Corps qu'il avoit devant *Wesel*, & le Marquis n'avoit point à espérer de renfort au moins si-tôt. Enfin il en alloit de tout pour la cause commune des Rois de Prusse & d'Angleterre que le Prince pénétrât dans les pays d'au-delà du *Rhin*, & il n'a pû le faire. Tout se rapportoit néanmoins à cet objet : les renforts de troupes, d'artillerie, de munitions de toute espèce lui étoient arrivés; les magasins des Alliés à *Paderhorn*, leurs établissemens portés de *Warburg* à *Lippstadt* avant l'action, & la tranchée ouverte en règle devant *Wesel*, ne laissoient aucun doute sur les projets du Prince Ferdinand. On pouvoit bien lui supposer encore celui de vouloir changer le théâtre de la guerre, en forçant le Maréchal Duc de Broglie d'abandonner la *Hesse* pour aller défendre paisiblement le *Bas-Rhin*.

Mais le Maréchal-Duc, sans rien changer au plan général qu'il avoit formé pour ses quartiers d'hiver, avoit fait partir les troupes qu'il destinoit pour le *Bas-Rhin*. Tranquille sur les événemens, parce qu'il avoit combiné ses moyens & ceux de son ennemi, il ne s'occupoit plus dans ces circonstances que de la droite de son Armée, dont il renforça la Réserve; ce qui mit le Prince de Saxe, Comte de Lusace, en état de pénétrer plus avant dans le pays d'Hannovre. A cet effet il détacha le Comte d'Espies, Maréchal de Camp, avec 4000 hommes, qui se porta sur *Nordheim*, & replia tous les postes que le Général de Luckner, Hannovrien, avoit dans cette partie; ce qui s'est passé, comme on peut le

le

se figurer, sous plusieurs escarmouches.

Ce détachement de Mr. d'Espies avoit pour objet principal de favoriser la marche du Comte de Stainville avec un détachement fort nombreux jusqu'à *Halberstadt* & dans le pays de Brunswich, pour y lever des contributions & obliger les Alliés d'y porter leur attention. Mr. le Maréchal a profité, pour faire partir ce détachement, du moment où la marche du Duc de Wirtemberg sur *Bernbourg* assuroit dans tous les cas la retraite de Mr. de Stainville. Son départ & sa marche ont été concertés avec tant de secret & exécutés avec tant de diligence, qu'on n'en eut de connoissance que le 17, lorsqu'il tomba sur deux patrouilles à *Harstkerode* & *Ascherleben*, & les enleva.

Le Comte de Stainville s'empara de *Halberstadt* le jour même que le Marquis de Castries fit lever le siège de *Wesel*; & sachant qu'il y avoit à *Ensdorff* près d'*Emsleben* 500 Hannovriens retranchés dans un assez bon poste avec du canon, il en détermina aussi l'attaque le 18. Elle réussit au parfait. Les Hannovriens furent forcés, après une vive résistance, d'abandonner leurs morts, leurs blessés, 150 prisonniers & deux pièces de canon.

Ces premiers avantages ayant répandu l'alarme dans tout le pays, le Comte de Stainville ne trouva plus d'obstacle pour la suite de ses opérations. Elles ont toutes été exécutées suivant le projet formé. Mr. de Stainville est revenu au Camp avec son détachement qui étoit de 5000 hommes tant Infanterie que Cavalerie légère. Il a d'abord annoncé son retour au Maréchal de Broglie avec les contributions qu'il a levées,

des Otages de tous les Ordres pour celles qui leur ont été imposées.

Les deux grandes Armées n'ont fait aucun mouvement vers une seconde action depuis celle du 16. Octobre, qui a forcé le Prince de Brunswich à la retraite : mais cette retraite lui a été pénible. Il a eu sans relâche sur son arrière-garde Mr. de Chabo ainsi que Mr. de Fischer avec les hommes de la troupe qui pouvoient le suivre. Ce dernier, quoique blessé de deux coups de sabre, n'en a pas moins été à la poursuite. Le 17. Mr. de Castries marcha sur *Burick* où le Prince se retranchoit ; ce qui fit prendre à Son Altesse le parti d'en déloger, mais trop tard pour le faire sans perte. Mr. de Chabo atteignit son arrière-garde le lendemain à la pointe du jour, la chargea, en fit prisonniers une centaine d'hommes, parmi lesquels il y a deux Aides-de-Camp du Prince, & s'empara de plusieurs chariots de bagages. Si l'on excepte les coups assez ordinaires de la petite guerre depuis la Batallle donnée près de *Wesel*, il ne s'est plus rien passé de bien remarquable dans l'une & dans l'autre Armée du Rhin. Elles étoient encore sous la voile le 16. Novembre, mais se préparant à entrer en des cantonnemens, qu'elles auront pris vraisemblablement à présent, puisque le Maréchal de Broglie a détruit par la journée de *Wesel* les combinaisons des Alliés, dissipé tout dessein d'irruption dans le pays de Liege où les François ont de gros magazins étant dissipé, & rompu tout projet du côté des Anglois pour une descente sur les côtes en Flandres de l'une ou de l'autre domination.

Les François ont mis la Ville de *Gorringen* à Tabri d'un coup de main, par des fortifications

auxquelles ils ont travaillé pendant quelques semaines. Le Maréchal-Duc les a visitées, en a témoigné son contentement, & paroît très-résolu de soutenir ce poste. Le Prince Héritaire de Brunswick étoit le 15. du côté de *Halteren* avec huit mille hommes seulement; le reste de son Corps avoit rejoint depuis plusieurs jours le Prince Ferdinand, qui pour lors vouloit empêcher Mr. le Maréchal de garder *Göttingen*, & par conséquent la *Hesse*: mais un mouvement ordonné au Marquis de Castries, & qui a été exécuté, semble jusques-ici avoir dérangé ce projet du Prince. Dans ce tems il s'est fait une course par les François sur le *Bas-Rhin* jusques sur la frontière de la Hollande. Mr. de Sionville, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bouillon, l'a faite avec deux piquets, & elle lui a réussi. Il a arrêté & fait remonter tout ce qui servoit à un pont des Alliés, leur a pris plusieurs barques chargées de provisions, des balandres & beaucoup d'allèges: le tout, après qu'on en eut soustrait ce qui peut servir à la construction des ponts, s'est vendu au profit du Roi, & a produit près de deux cens-mille livres. Le Marquis de Castries étoit à *Deurenich* suivant les derniers avis qu'on a eus de sa position.

Armées en
Silésie, en
Saxe & dans
le Brandebourg.

Les autres Armées, sur-tout celles de l'Impératrice-Reine & du Roi de Prusse, nous présentent après bien des marches & des mouvemens, ce que leur proximité annonçoit, savoir une Bataille des plus meurtrière & des plus sanglante qui se soit donnée de cette guerre: & voici ce qui y a conduit du côté de toutes les Armées. Les diversions opérées dans le mois d'Octobre tant sur l'*Elbe* que sur l'*Oder*, ayant obligé le Roi de Prusse à changer de position, comme on

aura pu le remarquer par notre dernier Journal; ce Prince s'est fait rejoindre par le Corps aux ordres du Général Wedel qu'il avoit détaché dans la Haute-Silésie, & il a marché le 7. avec toutes ses forces vers Striegau. Sur ce mouvement le Maréchal Comte de Daun a de même fait changer de position à son Armée; mais il a laissé en Silésie le Général de Laudohn avec le Corps de troupes qu'il commande. Ce Corps a sur le champ garni les hauteurs de Kuntzendorff, & le Général Nauendorff a pris poste à Hohenfriedberg. Les Prussiens ayant continué de marcher le 8, & Mr. le Maréchal les ayant suivis, le Général de Laudohn est venu camper à Hohenfriedberg, & le Général de Nauendorff s'est porté à Rhöestock. Les deux Armées ayant continué de marcher, le Roi de Prusse a passé Sagan & s'est fait suivre de Kirchenau par le Général Goltze. Mr. de Laudohn ne faisoit pour lors qu'observer la garnison de Schweidnitz en couvrant Landshut de ce côté-là & le Comté de Glatz. Des mouvemens ont suivi sans autres attaques que des escarmouches; dans les marches des deux Armées, qui n'ont pas discontinuées durant tout le mois d'Octobre. Il nous seroit trop long de les décrire; elles paroitraient ennuyeuses à nos Lecteurs. On les verra d'ailleurs en partie dans une Relation assez circonstanciée donnée par les Prussiens des opérations de leur Armée, depuis la Bataille de *Lignitz* jusqu'à celle du 3. Novembre arrivée près de *Torgau*, & dont ils déclarent la victoire de leur côté, comme on va le voir par cette Relation même, & que voici telle qu'ils la publient.

« Après la Bataille de Lignitz le Roi de Prusse marcha à Breslau, & le Prince Henri

» son frère cotoya les Russes jusqu'à Wintzig,
 » Là une partie de son Armée, aux ordres du
 » Général de Goltze, se porta sur Glogau, &
 » l'autre rejoignit les Colonnes du Roi. On
 » s'avança à Zöbsen immédiatement après cette
 » jonction, & l'on y trouva le Comte de Laschy
 » Général des Autrichiens. Le Camp de Wurben
 » étoit occupé par le Maréchal Comte de Daun.
 » Toute l'Armée Prussienne fit halte à Pechder-
 » witz pour quelques heures, se remit en mar-
 » che sur le soir, tourna le Zoptenberg, cou-
 » ronna enfin les hauteurs de Pfaffendorff à un
 » mile de Schweidnitz. » *Voici où commença
 formellement le narré Prussien.*

» Ce mouvement contraignit le Comte de
 » Daun à se désister des desseins qu'il avoit for-
 » més contre cette Ville & à abandonner sa posi-
 » tion : il campa entre Polnisch-Weitzig &
 » Freybourg sur la pente des montagnes qui y
 » regnent, & nous nous fixâmes à Pultz. Notre
 » avant-garde, commandée par le Général de
 » Ziethen, marcha sur ces entrefaites à Striegau,
 » s'y empara de 300 Dragons de Mr. de Nauen-
 » dorff & mit ce Général en déroute.

» Le 11. Septembre, voulant tourner le Camp
 » des Autrichiens, Sa Majesté nous fit prendre
 » le chemin de Cauder & de Baumgarten, &
 » nous campâmes le soir à Reichenau : le Mar-
 » réchal de Daun s'étendit sur le champ de Zeis-
 » kenberg à Wilckendorff; il occupa les défilés
 » de Hathe avant que nous eussions pû y at-
 » teindre; il nous empêcha de gagner Landshut.
 » Un Corps, aux ordres du Général de Beck,
 » s'étant présenté le lendemain sur le flanc gau-
 » che de notre Armée, y fut entièrement cul-
 » buté & défait : nous nous rendîmes maîtres

de sept à huit cens Pandoures dans cette petite expédition. «

Mr. de Daun étoit au centre d'un cercle dont il falloit que nous décrivissions la circonférence pour le tourner, & par conséquent ses mouvemens étoient plus courts que les nôtres : nous cherchâmes, malgré cette position, à le prévenir dans les postes de Waldenbourg & de Gottesberg. Toute notre Armée descendit en conséquence par le Hohenfriedberg vers la plaine. La canonnade devint terrible de part & d'autre : mais Mr. de Wied ayant renversé les Autrichiens dans le fond de Seiffersdorff & leur ayant pris seize canons & trois cens hommes, nous assimes notre Camp, non aux gorges de Gottesberg, parce que les défilés de Polnisch-Weistritz nous avoient fait perdre du tems & parce que nous en avions perdu encore en sabrant la Cavalerie Autrichienne qui étoit venu fondre sur notre centre & à laquelle nous avons fait quelques centaines de prisonniers ; mais à Ditterbach, à Königsberg, à Tranhaufen, à Barsdorff, & en face des ennemis. Les deux Armées, inattaquables dans cette situatiou, s'y tinrent paisibles. «

Jamais position n'embarraça plus le Maréchal de Daun & la Cour de Vienne, par les suites qu'elle leur faisoit pressentir, & ce fut pour nous contraindre à en changer que les Russes, sollicités à une invasion dans l'Electorat de Brandebourg, passèrent l'Oder à Beuthen. Mr. de Daun, pour seconder leurs opérations, détacha 14 cens hommes vers Sagan, & en donna la direction à Mr. de Lasoy. Trop foible pour résister à ces mouvemens, notre Général

de Goltze se détermina à en être simple spectateur.

« Ce fut alors que le Roi leva son Camp de Dittmansdorff. Nous n'étions qu'au 9. d'Octobre, & dès le 16, après avoir joint le Corps de Goltze à Princknau, nous nous trouvâmes déjà sous Gubben : toutefois, le Général de Lascy ayant cinq jours de marches sur nous, nous ne pûmes empêcher la reddition de Berlin & les vexations, les horreurs & les cruautés qui s'y commirent. Les ennemis tant Autrichiens que Russes, ne jugerent pas à propos de nous attendre après leurs hostilités. Berlin en fut délivrée le 12. Le 14. toutes les Colonnes Russes repassèrent l'Oder. Mr. de Daun, ayant laissé le Général de Laudohn en Silesie, traversonoit alors la Lusace & s'approchoit & de l'Armée de l'Empire qui campoit à Wittemberg, & du petit Corps Wirtembergeois qui étoit à Dessau : la proximité de tant d'ennemis n'empêcha pas le Roi de détacher Mr. de Goltze avec 24000 hommes vers la Silesie & de nous faire marcher sur Wittemberg, prise en huit jours de siege par l'Armée de l'Empire, & que cette même Armée abandonna à notre approche. Elle comptoit bien de ne pas garder cette Place; elle en avoit déjà démoli les fortifications. Le Prince Eugene de Wirtemberg & Mr. de Hulfen, retirés vers Belzig depuis les foibles succès des Impériaux & des Russes, passèrent l'Elbe à Magdebourg dans cet intervalle, & vinrent à Dessau, d'ou les Wirtembergeois décamperent à toutes jambes : ces ennemis perdirent 500 hommes à Cothen.

90 Nous

des Princes Ec. Décembre. 1760. 449

Nous passâmes l'Elbe le 27. & le 28. Octobre à Roslau, à Bleßern, & nous nous joignîmes aux troupes du Prince Eugene & du Général de Hulsen. L'Armée de l'Empire nous dévançoit. Elle alla s'unir au Duc de Wirtemberg à Leypsig, auquel Messieurs de Daun & de Laschy, qui avoient passé l'Elbe à Torgau, tâchoient aussi de se lier : mais, dès que nous marchâmes à Duben, le Maréchal reboussa chemin. Sur quoi, nous nous portâmes vers Eulembourg, pousâmes devant nous & Impériaux & Wirtembergeois, leur primes 400 Pandoures, occupâmes Leypsig.

Le 2. Novembre notre canon fut posé à Lang-Reichenbach, entre Schilda & Torgau, & nos Hussars amenerent à l'Armée un Colonel de Bathiany & 400 Cavaliers du Général de Brentano : cet ennemi marchoit vers Belgern avec mille chevaux. Nous apprîmes, ce jour-là, que Mr. de Daun avoit sa droite à Groswich & sa gauche à Torgau. Le Roi se déterminâ à lui livrer bataille le lendemain.

Le 3. enfin Sa Majesté avec trente Bataillons de la gauche & cinquante Escadrons, marcha par trois chemins à travers du bois de Torgau vers Nieden, Elsnich & Vogelsang. Mr. de Ziethen, avec trente Bataillons de la droite & 70 Escadrons, prit le grand chemin de Leypsig à Torgau & se dirigea vers Suptitz & Groswich. Le Général de Ried, à la tête de deux Régimens de Dragons & de trois Bataillons de Pandoures, se trouva à Mockrene, sur le chemin de Nieden, par où débouchoit la première Ligne du Roi & se replia. Cette même Ligne rencontra un Corps plus considérable près de Wildenbain : mais, après une foible canonnade.

20 canonnade, il se retira vers Groschnitz. Sur
 20 ces entrefaites les Dragons de Saintignon,
 20 postés à notre gauche, dans les bois & entre
 20 les deux Lignes d'Infanterie de Sa Majesté (car
 20 la troisième étoit de Cavalerie) furent atta-
 20 qués par nos Hussars, & voulant les éviter,
 20 tombèrent dans notre avant-garde de Grena-
 20 diers dont ils reçurent le feu : ils se rendirent
 20 alors presque tous, ou à nos Hussars, ou à
 20 notre seconde, ou à notre troisième Ligne.
 20 Arrivés à Nieden vers les deux heures de l'a-
 20 près-midi, nous en délogeâmes les Dragons de
 20 Bathiany & un Régiment de Fantassins de l'Ar-
 20 mée de Mr. de Daun qui se retirèrent sous Tor-
 20 gau. Entendant alors un feu roulant & nourri
 20 du côté de Mr. Zietzen, nous débouchâmes
 20 en hâte par les marais de Nieden, gagnâmes
 20 un petit bois à notre droite & nous y formâ-
 20 mes sur trois Lignes. La Cavalerie se mit en
 20 bataille à la gauche de l'Infanterie, s'appuyant
 20 vers l'Elbe par sa gauche. Mr. de Daun nous
 20 reçut à grands coups de canon & avec deux
 20 cens bouches à feu. La droite de ce Chef
 20 ennemi tiroit vers Grosnich & sa gauche à
 20 Zinna. Son Infanterie, placée le long du grand
 20 chemin de Leyfig, y occupoit des hauteurs
 20 avantageuses.

20 Sa Majesté dirigea tellement nos attaques
 20 qu'elles prenoient à dos les Autrichiens, &
 20 par notre droite & par notre gauche, & qu'en
 20 les ferrant sur leur terrain, ils ne pouvoient
 20 faire aucune manœuvre dans l'endroit où nous
 20 les entamions. Après un feu très-vif, notre
 20 première attaque échoua : les Carabiniers Au-
 20 trichiens y maltraitèrent nos Grenadiers. Il en
 20 fut de même de notre seconde attaque qui
 20 succéda

Succéda rapidement à la première. Le Roi fit charger alors les Dragons de Bareith & ils s'emparèrent du Régiment de l'Empereur, de celui de Neipperg, de celui de Geisfrug & d'un Bataillon de Bareith. Nos Cuirassiers de Spaen donnerent en même-tems sur d'autres Régimens d'Infanterie qu'ils mirent en desordre. Soixante à quatre-vingts Escadrons ennemis se formerent dans ce moment vers Torgau, l'Elbe à leur droite, Zinna à leur gauche, & le Prince de Holstein, victorieux d'abord, ensuite repoussé, & maître enfin du champ de Bataille, les força de se replier. Notre troisième Ligne d'Infanterie attaqua, dans cet intervalle, les vignes de Suptitz, tandis que Mr. de Ziethen, à la tête de notre aile droite, les prenoit à revers, & ce ne fut plus qu'une déroute de la part des Autrichiens. Il étoit neuf heures & un quart. L'ennemi repassa l'Elbe en diligence auprès de Torgau, dont nous nous sommes mis en possession dès le lendemain à la pointe du jour & où nous avons pris une vingtaine de Pontons. Cette action coûte aux Autrichiens quatre Généraux, 200 Officiers, 7000 Soldats prisonniers, 29 Drapeaux, un Eten dard, 37 canons, trois obusiers, & des morts sans nombre: nous y avons eu 2500 hommes tués, 4900 blessés, &, dans les deux premières attaques où nous avons été repoussés, les Généraux de Finckenstein & de Bulow prisonniers avec quelques autres Officiers & environ 1500 Soldats. Un coup de feu a effleuré la poitrine du Roi. Le Margrave Charles a une contusion à la cuisse. Mr. le Maréchal Comte de Daun est blessé. »

Voilà sommairement la relation des exploits
des

des Prussiens, donnée pour la journée du 3. Novembre, & pour ce qui l'a précédée en mouvemens du côté de leur Armée, de celui de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne, du côté des Russes & de l'Armée d'Empire. Mais cette Bataille, la plus sanglante qui se soit donnée depuis la guerre de la succession à la Couronne d'Espagne, ne pourra, selon toute apparence, être bien jugée que par ses suites. La relation Prussienne que nous venons d'en donner n'est pas adoptée par les gens sensés, même du parti Prussien, qui décrivent leur perte plus grande que celle de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne. Elle paroît cependant dans les feuilles hebdomadaires imprimées en Hollande, d'où l'on a eu devoir la transcrire, pour en faire connoître d'autant mieux le ridicule. La Chancellerie de guerre Prussienne pourra en donner une autre dans peu, & nous en ferons aussi usage.

Revenons à l'Armée d'Empire. Une partie de cette Armée ayant ouvert la tranchée devant *Witzenberg* la nuit du 10. au 11. Octobre, commença de canonner cette Place le 13. au matin. L'assiégé répondit avec vivacité au feu de l'assiégeant; mais des maisons brulées d'abord en nombre & la crainte de voir sauter en l'air le magasin à poudre par le feu redoublé des Impériaux, contraignirent le Commandant Prussien de Salomon à faire battre la chamade, pour traiter d'une capitulation, qui fut signée le 14. au matin. La garnison, faite prisonnière de guerre, a été conduite d'abord vers *Meissen* & de-là plus loin. Elle étoit de trois Bataillons. On a retiré de la Place, en la démolissant, les canons qui étoient au nombre de 31, dont 22 de bronze, 9 de fer & 6 mortiers. Entre ces canons dix sont de

des Princes &c. Décembre. 1760. 453.

de 24 livres de balé. Le 18. cette artillerie a été transportée ailleurs. C'est le Général de Guasco qui a eu la direction du siège de *Wittenberg*; & le 20. cette Ville démolie a été abandonnée. On ne pouvoit guères la soutenir située comme elle est au-delà de l'*Elbe*. Elle servoit d'ailleurs d'une bonne Place d'armes aux Prussiens. On a aussi abandonné *Leypsig*, & les Prussiens y sont rentrés.

Le 30. l'Armée du Prince de Deux-Ponts fut toute la matinée en ordre de Bataille entre *Schönfeld* & *Tauka*, pendant que ses équipages défilèrent sur *Pegau*. A deux heures après-midi elle prit aussi cette route; & ce fut la nuit de ce jour que les Régimens de *Lamberg* & de *Hohenlohe* faisant la garnison de *Leypsig* en partirent & se joignirent à l'arrière-garde, commandée par le Général de *Kleefeld*. Une centaine de Croates & vingt Cavaliers qui s'étoient trop arrêtés, furent faits prisonniers dans cette circonstance par les Prussiens, dont un Corps nombreux est rentré ensuite dans *Leypsig*. D'abord il a fallu que la Ville fut présent de 500 Carolines au Général de *Hulsen*, & que les Marchands & Citoyens comparussent devant lui sous peine de confiscation & de pillage de leurs biens. Ainsi a été abandonnée la Ville de *Leypsig* par les Impériaux, comme elle le fut quelques semaines auparavant par les Prussiens. Le 31. le Roi de Prusse avoit son quartier à *Eulenbourg*.

Les liaisons des Armées, & leurs combinaisons en marches, ont été telles dans tout le mois d'Octobre & le sont encore, qu'on ne peut pas bien marquer quelque chose de l'une sans rapporter en même-tems ce qu'une autre présente de ses mouvemens, & de ses manœuvres. Mais il
n'est

n'est de moyen ici que de les indiquer seulement, en disant que Mr. le Maréchal de Daun ayant passé l'Elbe le 24, s'est porté de *Tristewitz* par *Torgau* jusqu'à *Groszwich*, pendant que le Général de Laschy demeurant de l'autre côté, observoit avec son Corps le Roi de Prusse qui s'étendoit avec toutes ses forces jusqu'à *Wittenberg*. L'Armée d'Empire campoit pour lors près de *Kemberg*, & le Duc de Wirtemberg près de *Halle*. Le Général de Laudohn avoit le 24. son Quartier-Général à *Krzelowitz* près de *Cosel*. Le Général Harsch s'étoit rendu à son Corps d'Armée pour diriger le siège de cette Place; mais à cause du mauvais tems qui a rendu les marais impraticables, il a dû le lever le 28. Octobre à l'approche du Corps Prussien du Général Goltze. Il a fait incendier son Camp & ses fascines, & a marché le 29. vers *Hotzenplotz* à quatre miles de *Neiß*. Telle a été l'entreprise sur *Cosel*. Mr. de Laudohn a marché avec son Corps le 2. Novembre de *Klein-Glogau* à *Kunizendorff*; ce jour-là l'Armée d'Empire, après les marches les plus fatigantes arriva à *Colditz*. Pendant qu'elle séjournoit le 3, un Officier y arriva dépêché par le Maréchal Comte de Daun, & chargé de demander qu'on fit marcher à *Nossen* les troupes de l'Impératrice-Reine qui jusques-là étoient à cette Armée, afin de les avoir plus à portée au cas que Son Excellence en eût besoin, vû que le Roi de Prusse étoit en pleine marche sur son Armée avec toutes ses forces réünies, excepté le Corps commandé par le Général Goltze en Silesie. Le Prince de Deux-Ponts fit conséquemment marcher ces troupes le 4. aux ordres du Général de Macquire; mais il étoit trop tard pour joindre la grande Armée & être de la Bataille qui s'est donnée

des Princes &c. Décemb. 1760. 459

La veille près de *Torgau*, & dont un Officier, envoyé par le Général de Laschy, venoit d'apporter la nouvelle le même jour, comme d'une victoire pleine remportée sur le Roi de Prusse.

Cette victoire a véritablement été telle que l'Officier l'annonça; mais il n'est pas moins vrai que dans la même nuit du 3. au 4. Novembre le Prussien a eu le bonheur de s'emparer & de se poster sur les hauteurs de *Siptitz*, qui faisoient toute la force du Camp qu'occupoit l'Armée Impériale & Royale Autrichienne. Les Prussiens ayant ainsi réussi à prendre cette position, on ne pouvoit les en déloger dans les ténèbres de cette nuit, comme nous l'avons déjà dit, sur-tout après une journée des plus sanglante, & dans laquelle les troupes avoient tiré toutes leurs cartouches, & l'artillerie brûlé ses munitions. On ne pouvoit en avoir & en distribuer dans le moment. Dans ces circonstances l'Armée du Maréchal de Daun a dû repasser l'*Elbe* le 4; & elle l'a fait dans le plus grand ordre. Voici de cette journée meurtrière un détail préliminaire, que nous transcrivons des nouvelles publiques de *Vienne*, datées du 8. Novembre.

« Le Baron de Rotschutz, Colonel & Aide- «
de Camp Général, arriva le 6. Novembre après «
midi à Vienne avec l'agréable nouvelle, que le «
Roi de Prusse, qui s'étoit mis le 2. en mou- «
vement avec toutes ses forces d'Eulenbourg «
vers Schilda, avoit dirigé sa marche de ma- «
nière, qu'il s'étoit porté sur les derrières de «
l'Armée Impériale & Royale, qui campoit «
entre Zinna & Siptitz; que toute la sienne étoit «
entrée dans les bois qui sont dans ces envi- «
rons, & que sur ce mouvement des ennemis «
le Feld-Maréchal Comte de Daun avoit fait «
faire «

Rélation pré-
liminaire de
la Bataille
donnée près
de Torgau.

faire à son Armée une conversion, de sorte que sa droite s'étoit trouvée à Zinna & sa gauche à Siptitz.

Vers les deux heures après midi les Prussiens débouchèrent des bois en Colonnes & commencèrent leur attaque. Ils furent reçus avec tant de bravoure, & le feu que l'on fit sur eux fut si vif & si bien nourri, que leurs Colonnes furent à diverses reprises repoussées jusques dans les bois avec une très-grande perte de leur part; malgré cela ils renouvelèrent leurs attaques jusques vers les huit heures du soir; mais ils trouverent toujours la résistance la plus vigoureuse, & la nuit faisant enfin cesser le feu, les deux Armées restèrent chacune dans leur position.

Tous les Officiers Généraux, ainsi que les Officiers de l'Etat Major & autres Officiers des troupes Impériales & Royales, méritent les plus grands éloges; & le Soldat a marqué depuis le commencement jusqu'à la fin de l'affaire un zèle, une bravoure & une fermeté au-dessus de toute expression. La Cavalerie & l'Artillerie ont sur-tout marqué la plus grande distinction dans cette Bataille, l'une des plus opiniâtes & des plus meurtrières qui se soient données depuis longues années.

On estime que notre perte peut aller à dix mille hommes tués, blessés ou manquans. Mr. le Maréchal de Daun a un coup de feu à travers la jambe, qui l'a mis hors d'état de pouvoir remonter à cheval. Il a remis le commandement de l'Armée à Mr. le Comte O'Donnel, Général de Cavalerie, & s'est de suite fait transporter à Torgau. Le Duc d'Ahrenberg & Mr. de Sincere, Généraux d'Infanterie

Le Baron de Buccow, Général de Cavalerie, & plusieurs autres Généraux & Officiers de grade sont aussi blessés. Le Général Walther de Waldenau, qui commandoit l'Artillerie, est tué.

Les ennemis ont infiniment plus perdu que nous. Ils ont extrêmement souffert de notre canon chargé à cartouches, & notre Cavalerie est par-dessus cela entrée le sabre à la main, à diverses reprises, dans leur Infanterie, qu'elle a hachée, & dont elle a ramené quelques milliers de prisonniers; on peut donc sans exagérer évaluer à plus de vingt mille hommes la perte qu'ils ont faite en morts, blessés, prisonniers ou déserteurs.

C'est avec ces nouvelles que le Baron de Rotchutz a été dépêché de Torgau à dix heures du soir par Mr. le Maréchal; mais les circonstances ont changé pendant la même nuit. Les ennemis ont rassemblé leurs forces, & le Général de Ziethen a eu le bonheur de s'établir sur les hauteurs de Siptitz, qui dominoient absolument la position de l'Armée Impériale & Royale. On ne pouvoit l'en déloger; l'Armée s'est vûe en conséquence dans la nécessité d'abandonner à la pointe du jour le champ de Bataille qu'elle avoit gagné, de passer en partie l'Elbe pour aller camper à Golsdorff, tandis que le reste, composé pour la plupart des troupes du Corps du Général Comte du Laßoy, est resté en-deça de ce Fleuve du côté de Belgern.

Ainsi ce que le Roi de Prusse n'avoit pu effectuer pendant la journée par les attaques les plus vives & qui lui ont coûté tant de monde, s'est trouvé exécuté pendant la nuit par un événement qui a mis l'Armée Impériale

« & Royale dans le cas de devoir abandonner les
 » environs de Torgau.

» Le détail circonstancié de ce qui s'est passé,
 » tant durant le jour de la Bataille, que pendant
 » la nuit, qui l'a suivi, n'a pû encore parvenir
 » ici, non-plus que le montant de la perte que
 » nous avons faite, l'un & l'autre seront donnés
 » au Public dès qu'ils seront arrivés.

» L'Artillerie Autrichienne a marché avec l'Ar-
 » mée lorsqu'elle s'est retirée le 4. à la pointe du
 » jour : elle est d'abord allé camper à Cosdorff,
 » les blessés & les prisonniers Prussiens étant à
 » la tête. Il n'est resté à l'ennemi que les pièces
 » dont les affuts étoient brisés. De Cosdorff
 » l'Armée a marché à Grossenhayn. Le Général
 » de Saintignon, qui s'étoit trop avancé pour
 » éclairer les mouvemens des Prussiens, a été
 » enveloppé & pris avant la Bataille avec la
 » meilleure partie de son beau Régiment de Dra-
 » gons. Le Duc d'Ahremberg a été atteint d'une
 » balle qui lui a un peu meurtri le côté où elle a
 » donné. On assure que le Roi de Prusse a reçu
 » aussi des coups de feu sur la cuirasse qu'il por-
 » toit, & qui lui ont fait une contusion. »

La blessure du Maréchal de Daun, & l'aban-
 don de *Torgau* sont à la vérité un avantage pour
 les Prussiens ; mais ils l'ont acheté bien chère-
 ment. Leur perte en donne un plus considéra-
 ble aux troupes de l'Impératrice-Reine : elles sont
 à portée de se refournir de bons Soldats en peu de
 tems, tandis que le Roi de Prusse, qui avoit
 avec lui toutes ses forces, n'a guères d'autre res-
 source qu'en des recrues ou dans le Corps à tirer
 à lui du Général Goltz qui est en Silesie ; ce
 qu'il fera difficilement. On attendoit avec im-
 patience, peu de jours après la Bataille, que les

Généraux

Généraux Autrichiens de Beck & de Macquie eussent joint l'Armée Impériale & Royale, qu'ils pouvoient augmenter de 16000 hommes. On sçait que le Général qui la commande par *interim* s'est campé derrière *Dresde*, & qu'il est toujours maître des deux rives de l'*Elbe* jusqu'à *Meissen*.

C'est-là en gros ce que nous avons des Armées en *Saxe* & de leurs opérations jusques au 12. Novembre. Les suites en seront données une autre fois. La campagne d'hiver aura lieu.

Le Corps de celle de l'Impératrice de Russie qui s'étoit porté dans *Berlin* le 9. Octobre, s'en est retiré le 12. & le 13. Il y a tenu bon ordre, de même qu'à *Potsdam*. Cependant les Prussiens ont jeté les hauts cris contre lui. Ils se plaignent amèrement d'une contribution de dix-neuf cens mille écus exigées de leur Capitale & de ses environs, de la spoliation de l' Arsenal, & de la destruction faite du moulin à poudre. Ils se plaignent en outre que les Généraux de Laschy Autrichien, & de Toutleben des Russes, ont fait enlever les armes & les uniformes qui étoient dans les magasins du Roi; qu'ils ont mis hors d'état de servir cette Fonderie Royale, qui remplaçoit continuellement dans les Armées Prussiennes l'artillerie que les troupes Impériales leur enlevoient; que les meubles de trois maisons de Plaisance, dont une œconomie attentive avoit dirigé les embellissemens, ont été endommagés par les Soldats, qui d'ailleurs ont observé la plus exacte discipline. « Mais, remar- ce que ici fort bien un zélé Saxon pour son Sou- ce verain, que l'on compare ces pertes avec les ce nôtres & avec celles du Roi Electeur notre gra- ce

20 cioux mais infortuné Souverain , dont l'au-
 20 guste Famille prisonnière en son Palais , a vû
 20 forcer ses Appartemens , crocheter ses Cabi-
 20 nets , rançonner ses Domestiques , piller ses
 20 Officiers , vendre à l'encan & à vil prix ses
 20 plus beaux Meubles , changer ses Maisons de
 20 plaisir en Hôpitaux & en Ecuries , avant
 20 que la fureur Prussienne en ait fait un amas de
 20 ruines & de décombres. La Résidence de
 20 Dresde brulée , les Jardins qui l'environnent
 20 dégradés & rasés de gayeté de cœur , leurs
 20 ornemens brisés par ordre exprès du Roi de
 20 Prusse , l' Arsenal qui n'avoit que des pièces
 20 curieuses & riches transporté à Berlin , les
 20 Châteaux & les Terres des Ministres & de la
 20 principale Noblesse démolis & dégradés après
 20 avoir été rançonnés à plusieurs reprises , les
 20 hommes enlevés dans les Villes & dans les
 20 Campagnes , les maisons des Citoyens pillées
 20 avec méthode , les Magistrats jettés dans des
 20 cachots pour les forcer de livrer les biens de
 20 la veuve & de l'orphelin , & d'arracher aux
 20 malheureux habitans le peu d'argent qu'ils
 20 avoient cachés. Trouvera-t-on quelque chose
 20 qui en approche du côté des Russes , seulement
 20 dans cette partie narrée des maux que les
 20 exacteurs Prussiens ont faits à la Saxe ? Cepen-
 20 dant c'est ce dont les Généraux des deux Im-
 20 pératrices , qui ont été à Berlin , pouvoient se
 20 venger. »

Après l'expédition des Autrichiens & des Rus-
 ses sur *Berlin* , ceux-ci ont dirigé leur marche
 vers *Furstenwaldt* , & ceux-là se sont portés à
Trebbin. Ils n'ont rien entrepris contre *Spandau*.
 Les Généraux qui les commandoient ont empê-
 ché tout pillage dans *Berlin* quant aux maisons
 parti-

des Princes &c. Décemb. 1760. 467

particulières ; mais ils ont cru devoir user d'une autre façon envers les Fonderies, les magazins & quelques Edifices du Roi. *Potsdam* ne peut que se louer beaucoup d'eux : Sa contribution a été de 60 mille écus. *Berlin* en a donné 190000. Le Prince Eugene de Wirtemberg, qui sert le Roi de Prusse en qualité de Général, a eu le centre du Corps d'Armée qu'il commande dans le Brandebourg depuis le 11. jusqu'au 14. Octobre : il a marché à *Belzig* le 15, & y a fait prisonniers une trentaine d'Autrichiens avec le Colonel *Pallaski* & un autre Officier.

Pendant que les troupes des deux Impératrices agissoient dans le *Brandebourg*, quant aux contributions qu'ils y ont levées, le Général *Werner* des Prussiens en faisoit autant dans le *Mecklembourg*, quoique déjà épuisé d'hommes & d'argent par des invasions & des exactions qu'on a décrites plus d'une fois. A son entrée, à la tête de six mille hommes, il a fait publier un Manifeste en date du 13. Octobre portant « ordre
aux Conseillers des Cercles & aux Magistrats
des Villes de ce Duché, de lui livrer dans 24
heures, & sous peine du fer & du feu 30000
rations, 20000 portions, 50 bœufs, 300
moutons, & d'envoyer au Commissariat de
guerre à *Treptow* sur le Lac de *Toll*, des Dé-
putés avec lesquels seroient pris quelques
arrangemens pour les autres vivres nécessaires
aux troupes Prussiennes, pour la livraison de
2000 chevaux de remonte & pour le paiement
de 800000 écus de contribution : que même
il y déclaroit tout le *Mecklembourg* sous la
domination de Sa Maj. Prussienne. »

A ce Manifeste cavalier qui n'alloit pas moins qu'à ravir aux Mecklembourgeois le peu qui leur

Nouvelles
Exactions
dans le Meck-
lembourg.

262 *La Clef du Cabinet*

restoit, mais encore à les soustraire malgré eux à la domination de leur légitime Souverain, Mr. de Lantingshausen, Commandant en chef de l'Armée Suedoise, en a opposé un autre le 19. du même mois, daté d'*Anclam*. Il y regarde celui de Mr. de Werner, s'il est autorisé du Roi de Prusse, comme une infraction du Traité de Westphalie, dont le Roi de Suede est garant. Il y exhorte les sujets du Duc de Mecklembourg-Schwerin à la plus scrupuleuse fidélité envers leur Souverain. Il y assure que son Armée, l'occasion s'en présentant, confisquera les vivres, les fourrages, les chevaux, les voitures & les espèces dont ils se feront dépourvûs à l'ordre de Mr. de Werner. Il y menace enfin d'exercer envers les habitans Prussiens de la Pomeranie, toutes les vexations, toutes les cruautés dont ce Général-Major des Prussiens donnera l'exemple dans le Mecklembourg.

Dans la nouvelle invasion des Prussiens, leurs Hussars ont couru le pays, & s'en sont retirés ensuite. Leur Général de Werner, après en avoir tiré au-delà de cent mille écus, tant en espèces qu'en vivres & en chevaux, a pris la route de *Malchin*. Depuis il est arrivé à *Schwedt*, où il a surpris les troupes légères Russes qui étoient dans cette petite Ville, en a fait environ 200 hommes prisonniers, après avoir enlevé une partie de l'Equipage de Mr. de Tottleben leur Général. Cependant la Marche de Brandebourg a essuyé de rudes visites de ce Général Russe, munitions, bled, fourrages, chevaux y ont été enlevés, & encore en dernier lieu 45 mille bœufs ou vaches & presque autant de moutons. Le tout a été conduit en Pologne pour aider à soutenir en subsistances l'Armée Russe pendant l'hiver.

des Princes &c. Décembre. 1760. 463

ver. Le Duc & la Duchesse de Mecklembourg, retirés encore une fois à *Lubeck* pour cette nouvelle incursion Prussienne dans leurs États, sont revenus à *Schwerin*. Leurs Alteſſes Séréniffimes y ont été reçûs avec de grandes démonſtrations de joye.

L'Armée des Ruſſes, qui depuis long-tems avoit ſon quartier-général à *Landsberg* dans la Nouvelle Marche de Brandebourg, l'y tenoit encore le 8. de Novembre. Le Comte de Butturlin s'y trouve depuis le premier de ce mois. Il la commande en chef, Mr. de Soltikoff n'ayant plus ce commandement à cauſe de ſes indiſpoſitions. Elle a été ſous les ordres du Comte de Fermer à la place de ce dernier, en attendant l'arrivée du Comte de Butturlin, Felt-Maréchal, qui paroît vouloir faire encore une tentative ſur *Colberg*. Mais on auroit de la peine à le croire à cauſe de la ſaiſon avancée & ſi peu favorable pour une telle entrepriſe. On peut s'attendre plutôt que tant de ſon côté que de celui des Pruffiens on ira prendre inceſſamment des quartiers de cantonnement & d'hiver, ſi la choſe n'eſt pas déjà faite.

Quant aux Suedois, dont on ne peut rien marquer d'avantageux pour la cauſe commune, qui ſe ſoit fait de leur part de toute cette guerre, ils ſe ſont apprétés à ſe retirer de la *Peene* dès le commencement du mois d'Octobre, de manière que le 17. de ce mois-la ils ont abandonné *Pafevalck*, que le 18. ils ont marché vers *Ferdinandshoff*, & que par-là ils ont vuïdé entièrement l'*Uckermarck* qui a eu ſouvent leur viſite, & qu'ils ſe ſont portés où ils ſont préſentement, ſavoir dans leur *Pomeranie-Suedoiſe*.

Voilà ce qu'on pouvoit rapporter en gros de toutes les Armées. Celle de l'Empire étoit, suivant les derniers avis que nous en avons reçus, à *Chennitz*, le Duc de Wirtemberg à *Weymar*, l'Armée Impériale & Royale Autrichienne dans le Camp de *Plauen* sous *Dresde*. Ni de cette Armée ni de celle des Prussiens on n'a pas encore de relation détaillée de la Bataille du 3. Novembre & de ses suites, autre que les relations préliminaires que nous en avons données. Pour la relation Prussienne publiée, & dont nous avons fait usage, il paroît qu'on aura bien de la peine d'en prouvet le contenu. Aussi ne se presse-t-on point à Berlin de la faire suivre par une autre. Quarante-cinq tant Drapeaux qu'Etendarts enlevés aux Prussiens dans cette Bataille, & qu'on a transportés à *Vienne* où ils ont été exposés à la vûe du public, justifient bien au contraire, avec le grand nombre de prisonniers qu'on leur a fait, que leur perte dans cette sanglante journée passe au moins du double celle que le Maréchal de Daun y a faite dans son Armée, maîtresse du champ de Bataille. Ce Général n'a pû donner de relation que jusqu'au moment où la blessure qu'il a reçûe à la jambe, l'a obligé de se faire conduire à *Torgau*. De-là on l'a transporté à *Debitz*. Madame son Epouse doit venir de *Vienne* l'y trouver en une Litière que l'Impératrice-Reine lui envoya le 8. Novembre avec trois mulets & deux Palfreniers. Mais on croit pouvoir s'attendre à une autre Bataille, si elle n'est pas déjà donnée dans les environs de *Dresde* où sont les deux grandes Armées. Elle paroît nécessaire surtout à causé des subsistances, & des quartiers d'hiver.

Pour l'Armée des Alliés sur le *Rhin*, il n'y a
nulle

nulle apparence que le Prince Ferdinand de Brunswick veuille terminer la campagne par une action d'éclat, puisqu'elle commence à se mettre en cantonnemens pour la Cavalerie & en des quartiers d'hiver pour l'Infanterie; ce qui se pratique aussi du côté de l'Armée Française.

BERLIN. Tant dans cette Capitale de l'Electorat de Brandebourg que dans les autres Villes de la Domination du Roi de Prusse, ainsi qu'à son Armée & à celle du Prince Ferdinand, de même qu'à *Londres*, on a fait des réjoüissances pour la prétendue victoire que Sa Majesté Prussienne a remportée sur le Maréchal de Daun. Rien n'étonne à ce sujet. Il y est d'usage d'en faire dans ce goût lorsqu'on n'est pas totalement battu. Il n'a pas fallu davantage pour s'y porter que la copie d'une Lettre du Roi au Lieutenant-Général de Seydlitz, en date du lieu de la Bataille, datée du 3. Novembre à neuf heures du soir. La voici.

Nous venons de battre toute l'Armée Autrichienne. Je ne puis vous donner de détail : il est neuf heures du soir. Communiquez cette bonne nouvelle en Silesie & à Stettin. Les circonstances suivront lorsque je les aurai moi-même. J'ai une contusion à la poitrine, mais je la crois peu dangereuse. FREDERIC.

V I E N N E. Par les détails qu'on reçoit presque journellement à la Cour des opérations des Armées en Silesie, en Saxe & ailleurs, on ne doute presque pas de l'événement d'une nouvelle Bataille dans les environs de *Dresde*, celle qui s'est donnée le 3. Novembre, quoique des plus destructive en hommes, n'avançant en rien ou du moins qu'en peu de choses les affaires vers
la

la fin de cette malheureuse guerre. On s'attend de voir bientôt au juste la perte arrivée dans l'Armée de l'Impératrice-Reine Apostolique à la journée de *Torgau* : on ne peut pas en attendre autant des Prussiens ; & si Sa Maj. Imp. & Royale Apostolique est obligée de se soutenir encore une ou même d'autres campagnes, contre les efforts de l'ennemi qui l'a provoquée aux armes, les dispositions sont déjà faites pour la nouvelle campagne, & les fonds sont tous trouvés dans les recrues, les sommes, les provisions, &c. que lui accordent généreusement les Etats de tous ses Royaumes & Provinces, assemblés en Diète. Ce fut le 27. Octobre que s'ouvrit à Vienne celle des Etats de la Basse-Autriche. Le Prince de Trautsohn, Grand-Maréchal, s'étoit rendu le jour précédent à l'audience de l'Impératrice-Reine avec les Députés de ce Cercle, & y a reçu des mains de Sa Majesté, qui étoit sur son Trône, les propositions dont les Etats doivent suivre le contenu pour l'année prochaine 1760.

Les Députés des divers Etats qui étoient venus à Vienne à l'occasion du Mariage de l'Archiduc Joseph avec l'Infante de Parme, sont retournés successivement à leurs Provinces, honorés de médailles d'or & de bagues de prix, dont l'Impératrice-Reine & Leurs Altesses Royales leur ont fait présent. Le Comte Durazzo, sous les ordres duquel se sont exécutées toutes les fêtes d'hymenée de cet auguste Couple, a été gratifié d'une tabatière émaillée en or & d'une bague à brillans. Les Musiciens & autres ont aussi reçu des récompenses.

Le Comte Antoine de Colloredo, Général d'Infanterie, a été créé Felt-Maréchal par Leurs Majestés Imp. & Royales. Elles ont élevé aussi

des Princes &c. Décembre. 1760. 467

à la dignité de Général-Major de leurs Armées le Colonel Baron de Petrasch. Le jour de la Fête de St. François dont l'Empereur porte le nom, il y a eu une nombreuse promotion de Conseillers Privés & de Chambellans.

P O L O G N E.

Rien n'est plus triste à voir que la rupture de tant de Diètes. Aucune depuis bien longues années n'a eu de succès dans ce Royaume, & ne pourra vraisemblablement en avoir, à moins de changer quelque chose à la Constitution ordinaire; ce qui sera de toute difficulté à régler. On fait, & c'est-là la cause de toutes les ruptures, que les Diètes se décident non à la pluralité des voix, mais par unanimité de suffrages; de sorte qu'un seul Nonce s'y opposant à la volonté des autres Membres, en arrête les délibérations. C'est ce qui est encore arrivé le 8. Octobre à la Diète de *Varsovie*. Mr. de Lufinski, mécontent de n'y avoir pâ opiner avant l'élection d'un nouveau Maréchal, s'est transporté au grand Tribunal de Justice, y a fait acte de protestation, en a étendu la durée jusqu'au départ de toutes les troupes étrangères de la Pologne, & la Diète a été rompue.

Un Courier arrivé de *Madrid* à *Varsovie* le 19, a apporté au Roi la triste nouvelle de la mort de la Reine d'Espagne, sa fille; Sa Majesté y a été fort sensible. Le 26. la Cour a pris le deuil pour cette mort.

Le Roi voulant témoigner au Général Comte de Macquire toute l'estime dont sa valeur au dernier siège de Drefde l'a pénétrée, vient de lui
faire

faire présent d'une tabatière & d'une bague d'or enrichies de brillans.

S U E D E.

On ne parle pas beaucoup dans tout ce Royaume des opérations de l'Armée Suedoise opposée aux Prussiens dans la *Pomeranie*. Cependant on la tiendra sur le pied où elle est jusqu'à la fin de la guerre, quand ce ne seroit que pour faire une digue de ce côté aux perturbateurs de la paix, & aux infracteurs du Traité de Westphalie.

Un Héraut d'armes annonça le 15. Octobre l'ouverture prochaine de l'assemblée des Etats du Royaume, dont les quatre Ordres ont été admis le 22. à faire leur cour au Roi, à la Reine & à toute la Famille Royale. Les Députés étoient 40 Nobles, 20 Ecclésiastiques, 20 Bourgeois & 20 Payfans. Ils avoient à leur tête le Comte de Fersen, Grand-Maréchal de la Diette. Le 24. un Héraut fit une nouvelle proclamation de la Diette : deux Chambellans du Roi allerent ensuite inviter les quatre Ordres des Etats à en ouvrir les séances le jour suivant. On nomma vers le soir 55 Représentans des 55 Tribunaux du Royaume. *Il y a du majestueux pour les cérémonies qui s'observent dans l'ouverture de ces Diettes : nous en ferons ici un petit récit.*

Le 25, à neuf heures du matin, les Députés se rendirent à la grande Eglise où le service divin devoit se célébrer : ceux des Payfans précédoient ceux des Bourgeois ; venoient alors ceux du Clergé, puis ceux de la Noblesse, enfin le Comte de Fersen, le bâton de Grand-Maréchal en main, ayant les deux Hérauts d'Armes à ses côtés & suivi d'un peuple nombreux. Lorsque les Etats furent

furent assemblés dans l'Eglise, le Maréchal de la Cour en informa le Roi. Sa Majesté sous un Dais porté par quatre Présidens qu'autant de Colonels assistoient, & revêtuë de sa couronne & de son sceptre, s'y rendit processionnellement avec les Sénateurs en habits de cérémonie, les Grands Officiers du Royaume, les Officiers de la Cour; la queue de son manteau étoit portée par le Grand-Chambellan & par deux autres Officiers de la Chambre. Dès que le Roi eut pris place dans sa Loge, l'Evêque Benzelsiern monta en chaire & prononça un Discours analogue à la solennité du jour. Le service fini, le Roi retourna au Palais avec le même cortège. Les Etats s'étant rendus ensuite au grand Salon du Palais Royal, Sa Majesté y vint par les Sales du Sénat, se plaça sur son Trône, & les Sénateurs se rangerent des deux côtés. Alors le Baron de Hopken, Sénateur & Président de la Chancellerie, adressa un Discours aux Etats de la part du Roi. Après quoi le plus ancien des Secrétaires d'Etat fit la lecture des articles sur lesquels doit délibérer la Diette. Le Comte de Ferfen & les Orateurs, ayant fait enfin leurs remerciemens au Roi, furent admis à lui baiser la main, & Sa Majesté retourna à son appartement. Ensuite les Etats se retirèrent. A midi le Maréchal de la Diette, les Orateurs & un certain nombre de Députés de tous les Ordres furent traités au Palais.

Le 26. en pleine Diette Mr. de Jagerhorn du corps des Nobles, proposâ de n'admettre aucun Officier prisonnier de guerre au Comité secret: il fut appuyé, comme à l'ordinaire, par quelques Députés, & contredit par quelques autres sur cet objet de délibération. La chose enfin resta indécise. Mr. de Jagerhorn alléguoit pour défendre

fendre son opinion, que tout Officier prisonnier de guerre ne devoit servir ni directement ni indirectement contre le Roi de Prusse.

Le 27. on fit élection de vingt-quatre Députés pour le Comité secret. Il fut résolu de demander au Roi, par quatre Membres du corps des Nobles, la réhabilitation des Officiers, qui, malgré les ordres du Général de Lantingshausen & même de Sa Majesté, avoient quitté l'Armée de Poméranie pour se rendre à la Diette. Cette résolution ne fut prise qu'après de longs débats.

Ces premières séances de la Diette ne paroissent pas annoncer beaucoup d'unanimité dans les quatre Ordres. C'est entre-autres dans le corps des Nobles que les esprits sont les plus échauffés. Nombre d'Officiers ont quitté l'Armée contre l'ordre exprès qui leur avoit été donné d'y rester. Les uns ont désobéi au Roi, les autres au Général de Lantingshausen, & ne s'en présentent pas moins à l'assemblée. Cette faute ne pouvant être ni déguisée ni excusée, les Etats en demandent l'abolition pour les délinquans, afin d'ôter tout scrupule sur la validité de leurs suffrages.

Le Comte d'Osterman est successeur au Comte de Panin dans l'Ambassade extraordinaire de la Cour de Russie à celle de Stockholm. Il a eu le 17. Octobre en cette qualité ses premières audiences du Roi, de la Reine & de la Famille Royale.

Le DANNEMARC, tranquille, faisant fleurir de plus en plus le Commerce & les Arts, ne présente rien à l'étranger. Le 16. d'Octobre, jour auquel finissoit la centième année du regne de la Maison d'Oldenbourg sur le Trône de ce Royaume,

des Princes &c. Décembre. 1760. 471

Royaume, jour où la Couronne d'élective a été rendue successive, on chanta pour ce sujet le *Te Deum* dans toutes les Eglises de *Coppenhague*, on fit plusieurs salves du canon des remparts de cette Capitale, on y illumina les Edifices publics, & l'on se livra à toutes sortes de réjouissances.

Sur la fin du même mois d'Octobre il y a eu une violente tempête sur les côtes du Danemarck & sur celles de Suede. Dix Bâtimens Hollandois y ont fait naufrage. Celui, entre-autres, à bord duquel se trouvoient les équipages de Mr. de Meinertzhagen, Envoyé Extraordinaire des Provinces-Unies des Pays-Bas auprès de l'Impératrice de Russie, a été submergé sous *Wibken*: sept femmes & trois domestiques s'en sont échappés, mais avec peine. Tous les effets du Ministre ont été endommagés.

· Nous n'avons ce mois-ci aucune morts ni naissances, non plus que des mariages distingués à annoncer. La mort du Roi d'Angleterre Georges II. est marquée en son lieu.

A V I S.

L'Impression de la suite de l'Histoire Universelle composée par feu le Rév. Père Don Augustin Calmet, Abbé de Senones, qui avoit été commencée d'imprimer dès l'an 1732, dont il a paru jusqu'ici VIII. Volumes *in-quarto* & qui avoit été interrompue, sera incessamment remise sous presse. Le R. Père Don Augustin Fangé, Abbé de Senones, neveu & successeur du célèbre Don Calmet, dépositaire
du

du Manuscrit de l'Auteur, s'est chargé du soin de faire continuer l'impression de cet Ouvrage, dont le Public a jusqu'ici ardemment souhaité la continuation. Dans cette vûë il a retiré des mains du Sr. Jean-Daniel Dulfecker, Imprimeur-Libraire à Strasbourg, le Manuscrit & les premières feuilles imprimées du IX. Tome, pour le faire imprimer, ainsi que les Tomes suivans, sous ses yeux & dans son Abbaye. L'Ouvrage sera remis incessamment sous presse, sous la même forme & même papier que les VIII. premiers Volumes déjà imprimés, avec des caractères tout neufs. On se propose de fournir le Tome IX. au mois de Mai de l'année prochaine. Le prix de la Souscription sera de six livres de France par Volume, & de huit livres pour ceux qui n'auront pas souscrit. On pourra souscrire entre les mains du Sr. Joseph Pariser, Imprimeur à Senones en la Principauté de Salm.



Epitome Theologiae Moralis, sive Compendiosa Tractatio concernentium administrationem Sacramenti Poenitentiae Cum Appendicibus eò spectantibus, per F. HENRICUM SEULEN, Canonico-rum Regularium Sanctae Crucis Domus Leodiensis Priorem, & S. Theologiae Professoremeritum, juxta Ecclesiae indefectibilis Doctrinam & Praeceptum, in lucem edita. II. Tomi 8°. per Subscriptionem propositi Leodii, Typis JOANNIS-STEPHANI PHILIPPART, Bibliopola in ponte insularum, sub insigne scalae Jacob 1760. Cum Approbatione & Superiorum permissu.

Conditiones

des Princes &c. Décemb. 1760. 473

Conditiones Subscriptionis.

Hujus opusculi inscriptio fiet 15. Decembris anni versentis 1760 usque ad 15. Februarii anni 1761 inclusivè; distribuetur 1 volumen in albis 15. Aprilis ejusdem anni, 2 verò 15. Julii. Dicta inscriptionis pretium est 2 fl. pecunia Leodiensis, Gallica verò 2 flor. 10 asses, & Brabantica 1 fl. 8 ass. Solventur illa duo volumina subscribendo.

Eodem quo Prospectus caractere fiet illud opusculum, imprimeturque in chartam decoram, de qua distribuetur in foliis tempore praestituto, scilicet 15. Julii anni 1761, quo finito nulla amplius habebitur Subscriptio, quoniam pretium nimis est modicum.

Pretium duorum florenorum à Bibliopola propositum curiosis de illo opere sibi providendo prorsus inservit; denique, si quantam illud, non modo junioribus, sed etiam veteranis Confessariis adferat utilitatem attento animo consideretur, quin magni ab omnibus erit existimandum nimis est dubitandum.

P R O S P E C T U S.

Opusculum illud continebit circiter 800 paginas in 8°. majori, partieturque in 2 tomos. Post Caput unum veluti praëliminare de officio Confessarii generatim sumpto, reliquis undecim sequentibus Capitibus tali methodo tractabitur tota materia Theologiae Moralis, ut hujusmodi tractatus (prout observarunt quibus opusculi istius examen & approbatio commissa sunt) suppeditet notitiam ministerio Confessionali necessariam

nécessaire ac suffisente, eamque tum junioribus tum veteranis Confessariis apprimè commendabilem, ac insuper inter duo extrema nimii rigoris & noxiæ laxitatis viâ mediâ gradientem.

Dein subsequenter tres Appendices, quarum primâ proponuntur & resolventur varii casus materiam præmissis Capitibus comprehensam concernentes; secundâ recensentur quædam sacre Scripturæ verba & facta Confessariis in directione suorum pœnitentiam scitu admodum utilia, sicut & alia in hoc sacro Tribunali agenda; tertiâ denique continebuntur Reflexiones quam plurimæ in opus aliquod Theologicum abhinc paucis annis typis editum, ac vulgò satis notum, cui titulus : *Cursus Theologiae Moralis tripartitus, &c.*

On souscrit pour cet Ouvrage chez les principaux Libraires de l'Europe, & chez l'Imprimeur de ce Journal.

F I N.